

# LA RESPONSABILISATION DES HOMMES AUTEURS DE VIOLENCE CONJUGALE



Guide de pratique à l'attention des  
intervenantes et intervenants des organismes  
membres du réseau à cœur d'homme

**Équipe de recherche, Université Laval :**

Valérie Roy, Normand Brodeur et Rebecca Angele, avec le soutien de Hélène Lapointe et Matis Tudeau

**Représentantes d'à cœur d'homme :**

Claudia Champagne, José Desjardins et Caroline Hamelin



**à cœur d'homme**  
Réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence



Dépôt légal : 3<sup>e</sup> trimestre 2022  
Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada  
ISBN : 978-2-925194-06-4  
Licence Creative Commons CC BY-NC-ND



# TABLE DES MATIÈRES

<b>Introduction</b> .....	<b>6</b>
Pourquoi rédiger un guide sur la responsabilisation ? .....	7
À qui s'adresse le guide ? .....	8
Les collaborateurs et leur expertise .....	9
Méthodologie .....	9
Consignes d'utilisation .....	10
<b>Définition de la responsabilisation individuelle</b> .....	<b>12</b>
<b>Stratégies pour favoriser la responsabilisation</b> .....	<b>14</b>
<b>Introduire et soutenir le processus de responsabilisation</b> .....	<b>14</b>
Évaluer la situation .....	14
Établir un cadre .....	17
Développer une relation de confiance .....	18
Prévenir la récurrence .....	19
Collaborer avec d'autres organismes .....	19
<b>Favoriser la compréhension et la reconnaissance de la violence</b> .....	<b>21</b>
Affirmer le caractère inacceptable de la violence .....	21
Définir la violence .....	21
Questionner les auteurs à propos de la violence exercée .....	22
Confronter avec bienveillance .....	22
Identifier les signes précurseurs de la violence .....	24
Analyser les situations et faire prendre conscience des émotions sous-jacentes .....	24
<b>Conscientiser aux conséquences de la violence</b> .....	<b>26</b>
Fournir de l'information .....	26
Questionner sur les conséquences .....	26
Confronter aux conséquences .....	27
Développer l'empathie .....	27
Analyser les situations à la recherche des conséquences .....	27
Soutenir l'appropriation des conséquences .....	28
<b>Cultiver et engager au choix de non-violence</b> .....	<b>30</b>
Affirmer que la violence découle d'un choix .....	30
Examiner les intentions derrière le comportement .....	31
Mettre en évidence le pouvoir de choisir autrement .....	32
Développer un répertoire de comportements alternatifs à la violence .....	32
Cultiver le choix de la non-violence en tant que mode de vie .....	33

<b>Promouvoir des relations saines et égalitaires</b> .....	34
Éduquer à propos des relations saines et égalitaires.....	34
Soutenir le développement d'habiletés de communication.....	34
Identifier des expériences relationnelles passées.....	35
Fournir des modèles de relations saines et égalitaires.....	36
<b>Développer et renforcer l'autonomie de l'auteur de violence</b> .....	37
Favoriser la connaissance de soi.....	37
Outiller à répondre à ses besoins par soi-même.....	38
Aider à distinguer les situations de pouvoir et d'impuissance .....	38
Aider à faire valoir ses droits de manière responsable.....	39
<b>Indicateurs de responsabilisation</b> .....	<b>40</b>
Indicateurs sur le plan des dispositions et des attitudes.....	40
Indicateurs sur le plan des comportements .....	41
<b>Quelques défis liés au travail de responsabilisation</b> .....	<b>43</b>
Auteurs ayant un lourd dossier criminel.....	43
Auteurs issus de l'immigration.....	44
Auteurs ayant des problèmes de santé mentale, une déficience ou un traumatisme crânien .....	45
Auteurs rapportant être victimes de violence.....	46
Gestion de risques sérieux.....	46
<b>Conclusion</b> .....	<b>48</b>
<b>Références</b> .....	<b>50</b>
<b>ANNEXE 1 - Profil des participantes et participants à la recherche</b> .....	<b>52</b>
<b>ANNEXE 2 - Mes réflexions et mes pratiques pour favoriser la responsabilisation</b> .....	<b>53</b>

## INTRODUCTION

En 1995, le Gouvernement du Québec adoptait une politique sociale interministérielle visant à « prévenir, dépister et contrer la violence conjugale » en s'inscrivant notamment dans un effort mondial visant à enrayer la violence envers les femmes (ONU, 1993). La violence conjugale se définit comme « tout comportement qui, dans le cadre d'une relation intime (partenaire ou ex-partenaire) cause un préjudice d'ordre physique, sexuel ou psychologique, ce qui inclut l'agression physique, les relations sexuelles sous contrainte, la violence psychologique et tout autre acte de domination » (Organisation mondiale de la santé, 2021). Cet engagement de lutter contre la violence conjugale implique de tenir les auteurs responsables et imputables de leurs gestes. Dans une perspective systémique, cela implique une réponse judiciaire qui dissuade les auteurs de récidiver, un travail concerté des organismes impliqués dans le champ de la violence conjugale pour protéger les victimes et gérer les risques, et différentes actions pour éliminer les inégalités qui sous-tendent la violence (Pallatino et al., 2019 ; Takano, 2017 ; Vlasis, 2016). Cela implique aussi d'aider les auteurs à se responsabiliser eux-mêmes des gestes qu'ils ont posés. Il s'agit là d'une tâche que les organismes membres d'à cœur d'homme (ACDH), le Réseau québécois d'aide aux hommes pour une société sans violence, réalisent au quotidien. Ils ont, en effet, mis en place des programmes où, par le biais de rencontres individuelles et de groupe, ils aident les auteurs de violence conjugale à prendre conscience des impacts de leurs conduites violentes et à s'engager sur la voie de la non-violence afin d'assurer la sécurité et la protection des victimes.

La responsabilisation des auteurs de violence compte ainsi parmi les principes-clés des actions visant à contrer la violence conjugale (Chung et al., 2020; Gouvernement du Québec, 2018). Elle est associée à un risque moins élevé de récidive chez les auteurs de violence qui participent à des programmes d'aide et elle en constitue un critère de succès (Black et al., 2015). Toutefois, bien que l'intervention auprès des auteurs de violence conjugale doive « clairement viser à leur faire reconnaître et assumer leur responsabilité face à leur violence » (ministère de la Santé et des Services sociaux, 1992, p. 15), cela ne va pas de soi. En effet, des personnes des milieux de pratique et de la recherche constatent depuis longtemps qu'ils ont tendance à blâmer les victimes, à rejeter leur responsabilité ou à attribuer la violence à des facteurs externes. Ils sont souvent enclins au déni, à la minimisation et à la justification de leurs comportements (Holtrop et al., 2017; Larissa & Raghavan, 2018; Whiting et al., 2012). Différents facteurs peuvent aussi rendre le travail de responsabilisation plus complexe. C'est le cas, par exemple, lorsque des auteurs de violence présentent aussi des troubles mentaux (Dallaire & Brodeur, 2016) ou lorsque l'auteur rapporte aussi être victime de violence (Lawrence, 2014).

Plusieurs théoriciennes et théoriciens, conceptualisant la violence conjugale comme un acte de domination exercé par les hommes sur les femmes, voient les tentatives de se déresponsabiliser des auteurs de violence comme un moyen de maintenir leur conjointe dans une situation d'infériorité et d'oppression (Dankwort, 1988; Orme et al., 2000). Dans cette perspective, la confrontation a été perçue comme un élément central et incontournable de la responsabilisation. Bien qu'elle soit toujours jugée nécessaire par plusieurs (Cannon et al., 2016 ; Pallatino et al., 2019), de nombreuses nuances ont été apportées au cours des dernières années. Les approches trop confrontantes ont en effet été critiquées parce qu'elles tendent à assimiler les enjeux soulevés par les auteurs de violence à des excuses, ce qui peut en réalité occulter des sujets significatifs (Bates et al., 2017). Il a aussi été rapporté que les confrontations trop directes peuvent mener à une responsabilisation superficielle et de conformité, voire renforcer la déresponsabilisation (Bohall et al., 2016; Chung et al., 2020; Schrock & Padavic, 2007).

D'autres théoriciens et théoriciennes voient par ailleurs les mécanismes de déresponsabilisation employés par les auteurs de violence comme des distorsions cognitives servant à protéger l'image qu'ils ont d'eux-mêmes (Babcock et al., 2016; Whiting et al., 2012), ce qui invite à les approcher avec plus de finesse. Ainsi, un dosage paraît maintenant requis entre les confrontations et le soutien, bien qu'il puisse être difficile de trouver le juste équilibre entre les deux (McGinn et al., 2017; Morrison et al., 2018; Morrison et al., 2017; Walker et al., 2018).

La brève évocation de ces débats présents dans la littérature scientifique suggère que, malgré le consensus existant sur l'objectif de responsabilisation des auteurs de violence conjugale, plusieurs questions subsistent quant à la façon de bien le faire. Force est de constater, par ailleurs, qu'il y a peu ou pas d'études ou de guides consacrés à l'identification des pratiques qui permettent de promouvoir la responsabilisation dans la littérature francophone.

## **POURQUOI RÉDIGER UN GUIDE SUR LA RESPONSABILISATION ?**

Le présent guide cherche à combler l'absence de documentation consacrée à la responsabilisation. L'idée de le produire a d'abord émergé lors d'une recherche-action menée avec les intervenants et intervenantes du réseau à cœur d'homme (Brodeur & Roy, 2020; Roy et al., 2019). Les participants à cette étude ont identifié la responsabilisation comme étant l'un des principaux défis rencontrés dans l'intervention auprès des auteurs de violence conjugale. Ils ont exprimé leur besoin de mettre en commun et d'affiner leurs connaissances théoriques et pratiques sur cet aspect central de leur pratique. Des discussions subséquentes avec les membres du réseau ont permis de faire ressortir plusieurs autres raisons de rédiger ce guide.

Premièrement, il est apparu important de mettre de l'avant l'importance accordée à la responsabilisation dans la pratique des organismes membres d'ACDH, notamment dans la perspective du travail en concertation avec les autres organismes qui travaillent dans le champ de la violence conjugale, que ce soit auprès des victimes, des enfants exposés ou des auteurs de violence eux-mêmes. Pour diverses raisons, certains en sont en effet venus à croire, au cours des dernières années, que la responsabilisation n'y occupait pas toute la place qui lui revient (Corte et Desrosiers, 2020).

Deuxièmement, les organismes membres du réseau ACDH, comme tous les organismes du secteur communautaire, doivent constamment relever les défis liés au recrutement et à la formation d'une main d'œuvre qualifiée. Ces dernières années, ces défis ont été particulièrement importants en raison d'une pénurie de personnel dans plusieurs domaines, d'une augmentation des demandes d'aide et des embauches liées à l'octroi de nouvelles subventions par le gouvernement québécois dans la foulée d'une série d'homicides conjugaux et familiaux survenus en 2021. Le présent guide se veut ainsi un outil à la disposition des organismes pour la formation des nouveaux membres de leurs équipes.

Troisièmement, le réseau ACDH est formé d'une trentaine d'organismes répartis à travers le territoire québécois. Ces organismes sont tous autonomes et se sont adaptés aux caractéristiques et besoins de leur communauté en accueillant dans des proportions variables des auteurs de violence conjugale judiciairisés et non-judiciairisés, en donnant une place plus ou moins importante aux interventions individuelles et de groupe, en recrutant des professionnels et professionnelles de différents horizons (travail social, criminologie, psychologie, psychoéducation, sexologie, etc.) ou en desservant d'autres populations comme des femmes, des adolescents ou des pères ayant des comportements violents, ou

encore des hommes en difficulté. De ce fait, chaque organisme a développé sa propre expertise. Les membres désiraient partager leur expérience de la responsabilisation auprès des hommes auteurs de violence de manière à consolider une vision commune du travail qui les réunit à la base. Ils étaient, par ailleurs, loin de partir de zéro. Les premiers organismes québécois d'aide aux auteurs de violence conjugale sont apparus au début des années 1980 et de nombreuses connaissances pratiques s'y sont développées au fil des décennies. Il s'agissait donc de rassembler et de mettre en valeur les connaissances déjà présentes au sein du réseau.

Ce dernier constat nous a amenés à retenir le cadre théorique des savoirs d'expérience pour orienter la recherche à la base de ce guide. Selon ce cadre, on peut répondre aux objectifs identifiés ci-haut en systématisant les connaissances que les intervenants et intervenantes du réseau ACDH ont acquises dans leur travail auprès des auteurs de violence. La pratique est en effet un lieu de création de savoirs (Racine, 2000) et les intervenantes et intervenants en savent plus que ce qu'ils peuvent dire au premier abord (Polanyi, 1967, cité dans Hsu, 2006). Ce savoir d'expérience est une source significative d'informations qui influence les décisions et les actions (Zeira & Rosen, 2000). Il s'acquiert en réalisant des tâches, en réfléchissant sur elles, en documentant son travail et en discutant avec des collègues. Il se caractérise par son aspect concret et par la richesse de son contexte (Smith-Merry, 2012). Sans s'opposer aux savoirs formalisés (Greenhalgh et al., 2008), il s'en distingue et s'adapte mieux qu'eux aux environnements de pratique complexes, incertains, instables, uniques et traversés par des conflits de valeur. Les recherches sur les savoirs d'expérience sont nombreuses et couvrent plusieurs champs d'application.

Ainsi, en s'appuyant sur les savoirs d'expérience des intervenants et intervenantes des organismes du réseau ACDH, ce guide entend :

- 1 Cerner les principales dimensions de la responsabilisation ;
- 2 Rendre compte d'interventions permettant de les travailler dans l'intervention clinique auprès des auteurs de violence conjugale ;
- 3 Examiner quelques défis liés au travail de responsabilisation dans des situations plus complexes.

## **À QUI S'ADRESSE LE GUIDE ?**

Ce guide s'adresse d'abord aux intervenants et intervenantes des organismes membres du réseau ACDH. Que vous ayez plus ou moins d'expériences, ce guide vous permettra d'envisager la responsabilisation des auteurs de violence conjugale sous différents angles et d'en travailler les différentes dimensions avec eux. Il vous proposera par ailleurs une série de stratégies possibles pour y arriver.

Le guide pourra aussi être utile aux intervenants et intervenantes d'autres réseaux ou organismes qui sont aussi en lien avec des auteurs de violence conjugale dans leur travail et qui souhaitent entreprendre avec eux un travail de responsabilisation. Le personnel de ressources généralistes (ex. : CLSC), de maisons de transition ou des services de probation pourra, par exemple, y trouver des outils et des pistes de réflexion stimulantes.

## LES COLLABORATEURS ET LEUR EXPERTISE

Ce guide est le fruit d'un travail de collaboration entre une équipe de chercheurs de l'Université Laval et le réseau ACDH. La direction du projet et la rédaction ont été assurés par Valérie Roy et Normand Brodeur, tous deux professeurs à l'École de travail social et de criminologie de l'Université Laval et chercheurs au centre de RAIV (Recherches Appliquées et Interdisciplinaires sur les Violences intimes, familiales et structurelles). Ils ont été appuyés dans leur travail par Rebecca Angele, professionnelle de recherche, Matis Tudeau, professionnel de recherche, et Hélène Lapointe, auxiliaire de recherche.

ACDH a participé à toutes les étapes de conception et de rédaction du guide. Claudia Champagne, travailleuse sociale et directrice d'Accord Mauricie, José Desjardins, directrice de l'organisme Donne-toi une chance, et Caroline Hamelin, coordonnatrice à la recherche, à la formation et au soutien clinique du réseau ACDH, ont participé au comité de suivi et révisé les versions préliminaires du guide.

## MÉTHODOLOGIE

La rédaction de ce guide de pratique a été rendue possible grâce à une subvention d'engagement partenarial du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) et à une contribution supplémentaire du programme Mitacs Accélération dans le cadre d'une initiative conjointe avec le CRSH. Ces subventions ont permis la réalisation d'une recherche-action en partenariat avec ACDH et ses organismes membres. Cette approche a été retenue afin de mettre à profit l'expertise et la contribution des intervenantes et intervenants et de produire des savoirs qui seraient difficilement accessibles d'une autre façon.

Puisque les savoirs d'expérience se révèlent dans l'action (Greenhalgh et al., 2008), nous avons utilisé une combinaison de méthodes qualitatives (Bergheim, 2019) fondées sur l'observation et la réalisation d'entrevues individuelles et de groupe avec les intervenants et intervenantes recrutés dans les organismes membres du réseau ACDH.

Dans un premier temps, quatre groupes de discussion, regroupant un total de 27 participantes et participants, ont été réalisés au printemps 2021. Ces discussions ont permis d'explorer les points de vue des intervenants et intervenantes quant aux dimensions de la responsabilisation et à son importance dans la démarche de changement proposée aux usagers de leurs organismes. Elles ont aussi permis de faire émerger les pratiques mises en œuvre pour favoriser la responsabilisation.

Dans un deuxième temps, à l'automne 2021, dix entrevues individuelles ont été réalisées auprès d'intervenants et d'intervenantes ayant au moins quatre ans d'expérience en intervention auprès des auteurs de violence conjugale. Basées sur la méthode des incidents critiques (Butterfield et al., 2005; Viergever, 2019), ces entrevues permettaient d'examiner plus concrètement comment se fait le travail de responsabilisation à partir de cas spécifiques. Les participantes et participants à ce volet de la recherche étaient appelés à relater : 1) une histoire de cas complexe dans laquelle ils avaient rencontré des défis de responsabilisation importants ; et 2) une histoire de cas dans laquelle ils estimaient avoir fait des interventions particulièrement efficaces pour responsabiliser un auteur de violence.

Toujours à l'automne 2021, des observations ont été réalisées dans trois organismes membres d'ACDH (Accord Mauricie, Donne-toi une chance et GAPI) afin de voir comment s'y opérationnalise la responsabilisation des auteurs de violence<sup>1</sup>. Ces observations portaient sur le contexte, les interventions elles-mêmes et les interactions des intervenants et intervenantes avec les auteurs de violence. Les notes d'observation ont été synthétisées à la fin de chaque séjour et discutées avec les intervenants et intervenantes afin d'obtenir des précisions sur le sens des pratiques observées (Bergheim, 2019).

L'utilisation de chacune de ces méthodes nous a donné accès à une partie du savoir « caché » des intervenants et des intervenantes. Leur triangulation a permis de dégager un portrait global des pratiques de responsabilisation<sup>2</sup>.

En mars 2022, une présentation des résultats préliminaires de l'étude a été organisée dans le cadre d'une activité associative du réseau ACDH. Dans une perspective de validation des résultats, 34 intervenantes et intervenants ont pu commenter les résultats, ajouter des informations complémentaires et apporter des nuances.

Le lecteur trouvera en annexe 1 du présent guide des renseignements supplémentaires sur le profil des participantes et participants à la recherche. Plusieurs extraits tirés des groupes de discussion, des entrevues individuelles et des notes d'observations ont été ajoutés à la présentation des dimensions de la responsabilisation et des stratégies pour les travailler afin de bien les ancrer dans la réalité de la pratique et de mieux les illustrer. Afin de préserver la confidentialité due à chaque participante et participant, des pseudonymes ont été utilisés.

## CONSIGNES D'UTILISATION

Les stratégies de responsabilisation qui sont décrites dans ce guide, de même que les interventions qui leur sont associées, ont été organisées selon une séquence logique qui se dégageait de l'analyse des données. Il apparaît par exemple raisonnable de croire que l'auteur de violence doit d'abord comprendre ce qu'est la violence (stratégie *Favoriser la reconnaissance de la violence et sa compréhension*) avant qu'il puisse s'engager dans un choix de non-violence (stratégie *Cultiver et engager au choix de non-violence*). Au-delà de cette conceptualisation théorique, le processus de responsabilisation peut varier d'un individu à l'autre et emprunter des trajectoires diverses. Ainsi, certains auteurs de violence ont déjà entrepris des démarches de réflexion, par eux-mêmes ou avec l'aide d'un professionnel ou d'une professionnelle, et ont déjà amorcé leur responsabilisation. Il est opportun d'aborder avec eux des dimensions qui paraissent plus avancées dans la séquence proposée dans ce guide. De plus, comme le propose le modèle transthéorique du changement (voir Rondeau et al., 2006), les interventions devraient être appariées au stade de changement où se situe l'auteur de violence. Celui qui se trouve au stade de précontemplation bénéficiera davantage d'interventions visant la reconnaissance de la violence ou l'exploration des conséquences de celle-ci pour ses proches et pour lui-même. Celui qui se trouve au stade d'action ou de préparation à l'action bénéficiera pour sa part d'interventions mettant en exergue sa capacité de faire des choix différents de ceux qu'il a faits jusque-là. Enfin, le processus de responsabilisation n'est pas aussi linéaire que ce que la séquence proposée

1 La durée des observations a été de quatre jours dans les deux premiers organismes et de 31 jours dans le troisième.

2 Nous avons d'abord procédé à une analyse thématique (Paillé & Mucchieli, 2008) des groupes de discussion afin de dégager les dimensions-clés de la responsabilisation et de repérer des stratégies d'intervention correspondant à chaque dimension. Les incidents critiques rapportés par les intervenants et intervenantes lors des entrevues individuelles ont pour leur part été lus et synthétisés afin de faire ressortir le contexte propre à chaque situation, les interventions réalisées, les défis rencontrés et le bilan qu'en a tiré chaque personne. Au moment de trianguler les données, les sections portant sur l'intervention ont été révisées afin d'identifier des stratégies complémentaires à celles qui avaient émergé des groupes de discussion et des exemples d'application. Les notes d'observation dans les trois organismes ont aussi été révisées de manière à compléter la liste des interventions employées pour responsabiliser les auteurs de violence conjugale.

laisse entendre. Des retours en arrière peuvent être nécessaires pour approfondir certaines dimensions. En ce sens, le processus peut être conceptualisé selon un modèle en spirale plutôt qu'en termes strictement linéaires. Il doit être personnalisé selon les caractéristiques de chaque auteur de violence, tout en veillant à assurer de façon continue la sécurité et la protection des victimes dans ce processus.

Dans une perspective de formation, l'intervenant ou l'intervenante qui débute peut utiliser ce guide pour s'approprier les stratégies de responsabilisation selon la séquence logique ici proposée. Celui ou celle qui est plus expérimenté pourra pour sa part porter son attention sur les stratégies qui lui sont moins familières ou sur celles susceptibles de l'aider à résoudre des défis particuliers rencontrés en intervention. Autant pour les personnes qui débudent que pour celles plus expérimentées auprès des auteurs de violence, il convient de rappeler que ce guide a été élaboré à partir des résultats d'une recherche réalisée dans un contexte et un temps donné, tel qu'en rendait compte la description de la méthodologie. Ainsi, malgré la triangulation des données réalisée, ce guide n'a pas la prétention d'une recension exhaustive et systématique des meilleures pratiques de responsabilisation des auteurs de violence au Québec et ailleurs. Le guide s'appuie sur des données collectées lors d'observations au sein de trois organismes et d'entrevues auprès d'intervenants et intervenantes interrogés en 2021. D'autres pratiques existantes au sein d'autres organismes peuvent ne pas avoir été prises en compte ou d'autres pratiques pourraient avoir été développées depuis. Malgré ces limites, ce guide repose sur l'expertise d'intervenantes et d'intervenants qui travaillent quotidiennement avec des auteurs de violence dans un réseau d'organismes établis depuis les années 1980.

Avant de présenter ces pratiques, le guide propose une définition de la responsabilisation individuelle des auteurs de violence et de ses différentes dimensions, à partir des idées exprimées par les intervenantes et intervenants consultés. Six stratégies, découlant de la définition de la responsabilisation, sont ensuite présentées et pour chacune, des interventions permettant d'opérationnaliser la stratégie sont détaillées. Le guide expose ensuite les résultats qui sont souhaités chez les auteurs de violence en matière de responsabilisation, c'est-à-dire des indicateurs qui peuvent témoigner d'une responsabilisation. Enfin, des limites ou des défis à la responsabilisation sont discutés.

## DÉFINITION DE LA RESPONSABILISATION INDIVIDUELLE

Vlais (2016) définit la responsabilisation individuelle comme un processus par lequel les auteurs de violence acceptent la responsabilité de leurs actes et s'engagent sur la voie de la non-violence. Les données recueillies auprès des intervenants et intervenantes du réseau ACDH rejoignent cette définition générale. Les participantes et les participants ont d'abord souligné que la responsabilisation est un « processus graduel » (Mona, groupe de discussion), une trajectoire au cours de laquelle l'auteur de violence « récupère son humanité », devient plus mature (Samuel, groupe de discussion), assume qu'il a fait des mauvais choix (Donald, groupe de discussion) et comprend qu'il a le pouvoir de changer. Ce processus peut être difficile et n'est pas toujours linéaire. Les participantes et les participants ont ensuite mis en évidence cinq dimensions-clés de ce processus, soit : la reconnaissance de la violence exercée; la prise de conscience des conséquences de la violence; le choix de non-violence; le développement et le maintien de relations saines et égalitaires; et le développement et le renforcement de l'autonomie individuelle.

Le Tableau 1 illustre chacune de ces dimensions à partir des propos tenus par les intervenants et intervenantes. Le lecteur notera, dans ces quelques extraits, des différences mineures dans la façon dont les répondantes et répondants parlent de la responsabilisation. Certains se placent du point de vue de l'auteur de violence qui se responsabilise (« La responsabilisation, c'est beaucoup de s'approprier la conséquence de ses propres gestes », Jules, groupe de discussion), tandis que d'autres se placent du point de vue du professionnel ou de la professionnelle qui l'aide à se responsabiliser (« La responsabilisation, c'est de faire voir aux auteurs que ça n'est pas une fatalité », Jeanne, groupe de discussion). Ces différences mettent simplement en lumière deux faces d'une même médaille, la responsabilisation désignant à la fois le processus de changement auquel sont conviés les auteurs de violence et la tâche clinique de ceux et celles qui les accompagnent.

**Tableau 1 : Illustration des différentes dimensions de la responsabilisation**

DIMENSION	ILLUSTRATION
<b>Reconnaître la violence exercée</b>	« La personne [qui s'est responsabilisée] reconnaît avoir des comportements de violence, reconnaît que ce n'est pas une bonne idée, pis reconnaît qu'elle est prête à faire quelque chose pour ça. » - Manuel, Groupe de discussion
<b>Prendre conscience des conséquences de la violence</b>	« La responsabilisation, c'est beaucoup de s'approprier la conséquence de ses propres gestes. Les conséquences sur l'autre, les conséquences sur soi, les conséquences sur des tiers [...] Souvent, c'est beaucoup d'amener la personne à s'intéresser à avoir cette réflexion-là. C'est quoi vraiment la conséquence de tel geste? Qu'est-ce que ça amène? Pis là, la personne commence à comprendre que, si elle avait eu tel autre geste, il y aurait pu avoir telle autre conséquence. Pis elle devient capable de se faire différents scénarios avec différentes possibilités. » - Jules, Groupe de discussion

**Choisir la non-violence**

« La responsabilisation, ça part beaucoup des *response abilities*, c'est-à-dire la capacité de répondre à une situation. [...] Ce qu'on veut, c'est augmenter leur répertoire de choix pour qu'ils puissent faire "le bon choix" et récolter le moins de conséquences négatives possible. »  
- Phillipe, Groupe de discussion

---

**Développer et maintenir des relations saines et égalitaires**

« Il y a aussi mettre l'éthique pis le respect de l'autre, pis reconnaître l'autre dans son entièreté [...] Ça va jusque-là se responsabiliser. C'est être conscient que ma conception du couple n'est pas seule et unique. Je peux discuter et la remettre en question. » - Mathieu, Groupe de discussion

---

**Développer et renforcer l'autonomie individuelle**

« Cette clientèle-là [les auteurs de violence] est pas mal spécialiste du regard sur l'autre. [...] Être *focussé* sur l'autre, ça les amène à être dépendants de l'autre [...] Il faut que [les auteurs de violence] apprennent à lâcher prise. Mais on ne veut pas qu'ils deviennent un tapis, pis on ne veut pas qu'ils deviennent des bombes qui accumulent. Ça fait qu'on va juste réorienter le pouvoir sur prendre prise sur soi, justement, de ses gestes et émotions. Parce que, dans le fond, prendre prise sur soi, c'est augmenter l'autonomie. » - Jacob, Groupe de discussion

---

## STRATÉGIES POUR FAVORISER LA RESPONSABILISATION

Pour les intervenantes et intervenants, le travail de responsabilisation des auteurs de violence comprend l'utilisation d'un ensemble de stratégies d'intervention cohérentes avec la définition présentée précédemment. La première stratégie est transversale et consiste à introduire et soutenir le processus de responsabilisation, alors que les cinq autres permettent d'aborder plus spécifiquement les cinq dimensions-clés de la responsabilisation. Il s'agit donc de : favoriser la reconnaissance de la violence et sa compréhension ; conscientiser aux conséquences de la violence ; cultiver et engager au choix de non-violence ; promouvoir des relations saines et égalitaires ; et développer et renforcer l'autonomie individuelle des auteurs. Plusieurs interventions permettent d'opérationnaliser chacune de ces stratégies. Elles sont présentées de manière détaillée dans les sections qui suivent.

### INTRODUIRE ET SOUTENIR LE PROCESSUS DE RESPONSABILISATION

Pour amener les auteurs de violence à se responsabiliser, il est nécessaire d'*Introduire et soutenir le processus de responsabilisation* tout au long de leur démarche. Pour Frédéric (groupe de discussion), il s'agit de structurer le travail de responsabilisation et de développer « des pistes d'interventions futures [et déterminer] vers où on va se diriger ». Pour ce faire, plusieurs interventions ont été dégagées des propos des intervenantes et intervenants consultés.

#### Évaluer la situation

Pour introduire et soutenir le processus de responsabilisation de l'auteur de violence, il est d'abord important d'évaluer plusieurs aspects de sa situation. **Une première évaluation, essentielle, est celle de la sécurité des victimes et de l'auteur lui-même.** Cette question est prioritaire et peut nécessiter des interventions immédiates qui ne relèvent pas directement de la responsabilisation. Comme l'indique Manuel, dans un langage imagé :

*« On va commencer par garder la personne en vie, on lui donnera des claques sur la gueule la semaine prochaine. Il y a comme des moments où je ne suis pas dans la responsabilisation »*  
- Manuel, Groupe de discussion

L'évaluation de la sécurité des personnes se fait de façon continue tout au long de la démarche. Elle suppose le monitoring régulier de la sécurité des victimes, des risques d'homicide et des risques de suicide pour l'auteur de violence. Divers outils déjà existants sont utilisés par les intervenantes et intervenants consultés et d'autres peuvent être créés par les organismes. Parmi les outils existants, on peut citer les deux suivants :

- Guide d'évaluation du risque homicidaire : Drouin, C., Lindsay, J., Dubé, M., Trépanier, M. et Blanchette, D. (2012). *Intervenir auprès des hommes pour prévenir l'homicide conjugal*. Québec, CRI-VIFF.
- Guide d'évaluation du risque suicidaire : Lane, J., Archambault, J., Collins-Poulette, M. et Camirand, R. (2010). *Guide de bonnes pratiques en prévention du suicide à l'intention des intervenants des centres de santé et de services sociaux*. Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux.

Afin de gérer les risques liés à la sécurité des personnes, les intervenants et intervenantes s'assurent minimalement d'obtenir des auteurs de violence qui les consultent les coordonnées de la conjointe ou de l'ex-conjointe, le nom et l'âge des enfants et toute autre information susceptible d'aider à assurer leur sécurité en cas de danger.

Un deuxième volet de l'évaluation repose sur **le degré de responsabilité que l'auteur de violence s'attribue par rapport à ses comportements violents**. Le travail de responsabilisation subséquent pourra s'orienter différemment selon le résultat de cette évaluation. Pour certains, il s'agira d'amorcer le processus de responsabilisation par un travail de base sur la reconnaissance des comportements violents posés. Pour d'autres, il s'agira plutôt de consolider les acquis et d'approfondir certaines dimensions comme, par exemple, l'établissement de relations plus égalitaires avec leur conjointe et leurs enfants. Les intervenantes et intervenants évaluent la responsabilité que l'auteur de violence s'attribue :

- **En observant le langage qu'il utilise pour parler de ses comportements violents au quotidien ;**

*Est-ce qu'il reconnaît qu'il a des comportements violents ?*

*Est-ce qu'il justifie ses comportements ?*

*Est-ce qu'il rejette le blâme sur sa conjointe ?*

- **En lui posant directement des questions pour savoir s'il considère avoir ou non un problème de violence :**

*« Avec tout ce que tu m'expliques depuis le début de la rencontre, considères-tu avoir un problème de violence ? » - Observation, Organisme 1*

- **En le questionnant sur les facteurs explicatifs de sa violence :**

*Comment comprend-il ses comportements ?*

*Comment en est-il venu à adopter des comportements violents ?*

*Peut-on déceler la présence de mécanismes de défense dans ses propos ?*

- **En utilisant des outils pour mesurer le niveau de reconnaissance des comportements violents et d'attribution de la responsabilité chez l'auteur de violence :**

*Registre d'auto-observations inspiré de la thérapie cognitive-comportementale (TCC)*

*Questionnaire standardisé ou non sur les comportements violents*

Un troisième volet de **l'évaluation porte sur la motivation au changement** de l'auteur de violence. Sans motivation au changement, le processus même de responsabilisation ne peut s'enclencher ou s'ancre.

*« Ben c'est plate, mais la balle est dans son camp d'une certaine manière. On ne peut pas retenir quelqu'un de force qui ne veut pas » - Frédéric, Groupe de discussion*

Afin d'évaluer la motivation, l'intervenante ou l'intervenant peut questionner l'auteur de violence sur ses motifs à demander de l'aide à ce moment précis de sa vie, sur ses objectifs par rapport à une démarche éventuelle et, plus largement, sur ses objectifs de vie. Selon le résultat de cette évaluation, le travail consistera à l'aider à intérioriser la motivation ou encore à la renforcer et à la garder présente et constante tout au long du processus.

**Pour renforcer la motivation des auteurs de violence**, plusieurs interventions peuvent être mises en place :

- **Miser sur ce qui est susceptible de les motiver**

*Valeurs familiales*

*Crainte que les proches s'éloignent*

*Désir de maintenir un lien avec leurs enfants*

*Crainte que leurs enfants reproduisent leurs comportements violents*

*Etc.*

- **Transformer la honte ressentie en levier de motivation**

*« [La honte est] un levier pour créer une certaine ambivalence quand la personne est dans l'étape de pré-contemplation du processus de changement » - Mathilde, Groupe de discussion*

- **Renforcer leurs bons coups, les encourager, s'intéresser à eux**

*« En félicitant, en encourageant, en s'intéressant à chaque personne, à chaque semaine au vécu de la personne. C'est puissant comme facteur de changement » - Manuel, Groupe de discussion*

- **Leur lancer des défis**

*Réfléchir à un enjeu personnel après chaque séance individuelle ou de groupe*

*Exécuter des exercices d'apprentissage en lien avec les notions abordées en rencontre (ex. : temps d'arrêt, identification de signaux d'alarme, exercices de respiration, etc.).*

*Pratiquer les techniques de communication enseignées en abordant sans violence des sujets de tension moins chargés émotionnellement*

- **Stimuler l'espoir en utilisant un langage porteur d'espoir et non stigmatisant**

« Lorsqu'on intervient avec des hommes violents, on dirait qu'ils se voient comme une cause perdue. Moi j'interviens avec des hommes qui adoptent des comportements violents. Déjà là, pour certains, c'est comme "OK, tu sais. Ça fait que ce comportement-là j'ai la possibilité de le changer. Ça va se faire. Ça va être long, mais j'ai la possibilité" » - Observation, Organisme 1

- **Fixer des objectifs personnels complémentaires à ceux du programme de façon à ce que l'auteur s'implique davantage dans sa démarche** (ex. : l'encourager à modifier ses habitudes de vie, à prendre rendez-vous avec son médecin de famille)

Lors de l'évaluation initiale des auteurs de violence, les intervenants et intervenantes du réseau ACDH sont à l'affût d'indices pouvant révéler la présence d'un minimum de reconnaissance des gestes de violence qu'ils ont posés et d'un début de motivation à changer leur comportement. La présence perceptible de tels indices constitue un critère d'admission dans plusieurs organismes, souvent même lorsque les auteurs sont contraints de participer aux programmes d'aide par la cour. En leur absence, les auteurs peuvent être orientés vers des programmes de sensibilisation à la violence conjugale, invités à consulter de nouveau plus tard ou renvoyés aux autorités qui ont recommandé la consultation. Pour certains auteurs, cette rétroaction constitue en soi un reflet de leur degré de responsabilisation et un incitatif à entamer plus sérieusement le processus.

« La seule action de responsabilisation qui a vraiment marché [avec cet homme-là], ça a été de dire : "bien là, tu fais tes choix [...] Tu sais, nous on travaille avec des hommes avec des comportements violents. Tu n'as pas de comportements violents. Tu ne peux pas avoir de services chez nous. Fais tes choix" » - Anaïs, Entrevue individuelle

## Établir un cadre

Au-delà des différentes évaluations, l'**établissement d'un cadre d'intervention** flexible s'avère essentiel pour introduire et soutenir le processus de responsabilisation. Ce cadre permet de structurer la démarche et comprend différentes composantes :

- **Les critères d'accès aux services ;**
- **La trajectoire de services au sein de l'organisme** (ex. : rencontres individuelles et de groupe) ;
- **Les règles de participation** (ex. : ponctualité, ne pas faire usage de violence dans le groupe, etc.) ;
- **Les attentes à l'égard de la participation de l'auteur de violence dans la démarche** (ex. : réaliser des exercices ou des réflexions entre les rencontres) ;
- **Les engagements de l'organisme à l'égard des participants** (ex. : être transparent, maintenir la confidentialité en tenant compte des enjeux relatifs à la sécurité et des limites prévues par les lois, disponibilité en cas de crise, etc.).

Ces éléments sont habituellement consignés à l'intérieur d'un contrat de participation qui est expliqué aux auteurs de violence dans les premières rencontres et signé par eux. La présentation de ce contrat peut, par exemple, être l'occasion de déconstruire les préjugés de l'auteur par rapport à l'intervention de groupe :

*« Ce sont des gens qui sont dans des situations comme la tienne. Il y a du monde de tous les horizons. On n'est pas... on n'est pas un gang de motards, des criminels de carrière autour de la table. C'est loin de ça. Ça arrive qu'on en ait, mais ce n'est pas la majeure. » - Donald, Entrevue individuelle*

Tout en structurant le travail des intervenantes et intervenants, le cadre permet aussi d'aider l'auteur de violence à s'approprier sa démarche de changement. Il contribue à développer son autonomie (voir la stratégie *Développer et renforcer l'autonomie de l'auteur de violence*). Les actions allant dans ce sens sont, par exemple :

- **De lui confier des responsabilités administratives ;**

*« C'est à l'auteur de violence que revient la responsabilité de faire les suivis quant à ses rendez-vous ou de justifier ses absences » - David, Groupe de discussion*

- **De discuter avec lui des conséquences des manquements à ses engagements.**

*« Si tu arrives en retard, la porte est barrée et tu n'entreras pas dans le groupe. C'est ta responsabilité d'être à l'heure. » - Observation, Organisme 2*

## **Développer une relation de confiance**

Introduire et soutenir le processus de responsabilisation suppose aussi de **développer une relation de confiance** avec l'auteur de violence, comme le décrit ici Greta (groupe de discussion) :

*« Avant même de travailler la responsabilisation, c'est important de bien les accueillir, les faire sentir en confiance, de leur expliquer que nous, on est là pour les écouter, pas les juger, que c'est confidentiel, qu'on y va à leur rythme. »*

C'est cette relation de confiance qui fera que les interventions des intervenantes et intervenants sont entendues et considérées par les auteurs de violence.

Plusieurs éléments contribuent au développement d'une relation de confiance :

- **Avoir un environnement calme, neutre et non stigmatisant ;**

- **Faire preuve de disponibilité et de flexibilité ;**

*« On est toujours là et si jamais tu ne feels pas bien, il y a une boîte vocale. Voici mon poste. Engueule mon répondeur. Nomme-toi. J'aime bien mieux que tu fasses ça que tu te mettes dans le pétrin » - Greta, Groupe de discussion*

- Faire preuve de non-jugement ;
- Respecter le rythme de l'auteur de violence ;
- Tenir compte de sa personnalité ;
- Tenir compte des traumatismes subis antérieurement ;
- S'adapter à son langage ;
- Utiliser ses « ancrages » ou ses centres d'intérêt ;

*« Quelqu'un qui trippe sur les chars, bien là je vais faire beaucoup d'analogies de voitures. »  
- Donald, Entrevue individuelle*

- Utiliser l'humour, si le contexte est approprié.

### Prévenir la récurrence

Du point de vue des intervenantes et intervenants consultés, soutenir le processus de responsabilisation consiste aussi à **prévenir la récurrence**. Pour ce faire, l'intervenante ou l'intervenant doit aborder directement ce risque avec l'auteur de violence afin qu'il sache quoi faire et vers qui se tourner advenant une situation à risque. Certaines situations, comme les ruptures, sont susceptibles d'engendrer de la détresse et d'accroître le degré de dangerosité ; il importe de sensibiliser les auteurs à ces situations. Il peut aussi s'agir de les aider à prendre conscience de l'importance de ne pas reproduire les dynamiques relationnelles qui se sont avérées problématiques dans le passé dans leurs futures relations. Plus largement, Frédéric (groupe de discussion) décrit la prévention de la récurrence comme le développement d'une façon d'être :

*« Je vais l'inviter à garder l'habitude de faire de l'observation de soi, d'en faire comme une hygiène de vie ».*

### Collaborer avec d'autres organismes

Enfin, les intervenantes et intervenants ont souligné que la **collaboration avec d'autres organismes** est une autre intervention, d'ordre organisationnel cette fois, permettant de soutenir le processus de responsabilisation. La communication est un élément-clé dans la collaboration, qui peut être utile pour éviter de dédoubler le travail auprès de l'auteur de violence ou même de le court-circuiter avec des messages contradictoires.

*« À un moment donné, on a envisagé de [collaborer], pis on s'est rendu compte que ça évitait de traîner un suivi où le gars nous disait quelque chose, mais où son intervenante nous disait quelque chose [d'autre]. Quand on sentait que c'était confus ou pas clair dès le départ, on a commencé à prendre l'habitude de dire [au participant] "serais-tu d'accord qu'on ait une rencontre à trois" ? Généralement, [...] ça a été des rencontres qui ont mis les choses au clair rapidement, qui ont évité justement de perdre du temps. Et de dire "bon, ben est-ce qu'on a un endroit vers où s'enligner" » - Frédéric, Groupe de discussion*

## EN RÉSUMÉ

La responsabilisation individuelle des auteurs de violence conjugale est un processus qui peut s'échelonner dans le temps. Ce processus doit être introduit et soutenu par les organismes qu'ils consultent et leurs intervenants et intervenantes. Pour ce faire, il s'avère nécessaire :

- D'évaluer
  - La sécurité des personnes (victimes, enfants, auteurs)
  - Le degré de responsabilité que l'auteur s'attribue
  - La motivation au changement
- D'établir un cadre d'intervention
- De développer une relation de confiance
- De prévenir la récurrence
- De collaborer avec d'autres organismes

Plusieurs outils peuvent être utilisés dans le déploiement de cette stratégie d'intervention. Pour l'évaluation, les intervenantes et intervenants peuvent se référer à des guides d'évaluation existants du risque homicidaire et suicidaire, administrer des questionnaires structurés permettant d'inventorier les comportements violents dont le participant fait usage ou encore demander à ce dernier de compléter des auto-observations qui permettront de mieux comprendre les contextes dans lesquels survient la violence. Le cadre d'intervention est quant à lui formulé dans un contrat de participation signé par le participant.

## FAVORISER LA COMPRÉHENSION ET LA RECONNAISSANCE DE LA VIOLENCE

La stratégie *Favoriser la compréhension et la reconnaissance de la violence* vise à amener l'auteur à mieux comprendre ce qui constitue de la violence, ce qui l'aidera ensuite à reconnaître la violence qu'il exerce. Plusieurs interventions peuvent être utilisées afin d'atteindre ces fins.

### Affirmer le caractère inacceptable de la violence

Une des premières interventions est **d'affirmer le caractère inacceptable de toute forme de violence**. Un positionnement clair de l'organisme et des intervenantes et intervenants est particulièrement important considérant que certains auteurs de violence ont un seuil de tolérance élevé (observation, organisme 1). Plusieurs d'entre eux ont, par exemple, été témoins ou victimes de violence dans leur enfance. Ils ont l'impression que la violence qu'ils font subir aux autres est moins grave que celle qu'ils ont eux-mêmes subie. Il apparaît important, dans ce contexte, de dire qu'il n'y a pas de petites violences. Toutes les manifestations (ex.: verbale, psychologique, économique, sexuelle, physique) de la violence laissent des séquelles chez les personnes qui les subissent. Elles doivent cesser et méritent toutes d'être travaillées dans le cadre de la démarche de responsabilisation.

### Définir la violence

L'affirmation du caractère inacceptable de toute forme de violence mène à une autre intervention, tout aussi fondamentale, soit de **définir clairement ce qu'est la violence**. Cette intervention implique aussi de distinguer la violence de ce qui n'en est pas (ex. : affirmation de soi, colère). Donald (entrevue individuelle) donne ici l'exemple d'un auteur qui ne distinguait pas la violence verbale de l'affirmation de soi :

*« Il avait terrorisé le bureau au complet. Puis lui, encore là, il percevait encore que c'était simplement de l'affirmation de soi, qu'il n'y avait rien de mal à monter le ton ».*

Aider les auteurs à bien comprendre la définition de la violence et l'étendue de ses manifestations se fait tout au long de la démarche de changement. Les auteurs de violence peuvent se responsabiliser par rapport à certains comportements et continuer d'en minimiser d'autres s'ils ont une vision réductrice de la violence. Certains diront, par exemple : « je ne l'ai pas frappée, j'ai juste crié » (observation, organisme 1). Il convient alors de revenir sur le fait que crier constitue aussi de la violence et d'inviter l'auteur à changer aussi ce comportement.

Les intervenantes et intervenants consultés travaillent dans une perspective éducative avec les auteurs afin de définir ce qu'est la violence, comprendre son cycle et saisir son caractère inacceptable et criminel. Différents moyens sont mis en œuvre :

- **Expliquer les différentes formes de violence et leurs manifestations ;**

*« Il y a beaucoup d'hommes qui ne connaissent même pas les formes de violence » - Frédéric, Groupe de discussion*

- **Expliquer le cycle de la violence ;**

- **Expliquer les lois en matière de violence.**

Au fil de ces explications, les auteurs sont invités à faire des liens avec leur propre situation.

*« On démoule pour arriver à dire “mon comportement, c’est de la violence verbale” » - Sylvain,  
Groupe de discussion*

En contexte d'intervention de groupe, l'apport des membres peut être un atout important dans le développement d'une meilleure compréhension de la violence, notamment grâce à la formule des groupes ouverts ou semi-ouverts. Les anciens membres peuvent jouer un rôle d'éducation, être des modèles et, en partageant leurs propres expériences et apprentissages, permettre aux nouveaux membres d'acquérir des connaissances sur les différentes formes de violence et leur caractère inacceptable. Plusieurs intervenants et intervenantes ont décrit par exemple l'activité d'intégration des nouveaux membres dans laquelle les anciens dévoilent à tour de rôle leurs comportements de violence. Ce rituel favorise l'identification des comportements de violence et invite les nouveaux membres à la reconnaissance de leurs propres gestes.

### **Questionner les auteurs à propos de la violence exercée**

Une meilleure compréhension de la violence ouvre la voie au travail pour favoriser la reconnaissance de la violence exercée. Pour ce faire, une intervention importante est de **questionner directement les auteurs** sur leurs comportements dans le but de les amener à se remettre en question. Les intervenants et intervenantes ont décrit plusieurs façons d'effectuer cette tâche :

- **Utiliser des questionnaires, standardisés ou non, d'évaluation des différentes formes de violence ;**
- **Questionner fréquemment les auteurs à propos de leurs comportements violents ;**
- **Analyser les situations du quotidien rapportées par les auteurs afin qu'ils en arrivent à identifier la violence exercée et à se l'approprier.**

### **Confronter avec bienveillance**

Dans la plupart des cas, l'éducation et le simple questionnement ne sont pas suffisants pour mener à la pleine reconnaissance de tous les comportements violents exercés. Il est nécessaire de **confronter l'auteur sur ses comportements violents et les croyances qui les entretiennent**. Pour les intervenantes et intervenants, la confrontation des auteurs de violence est d'abord la capacité d'être honnête, ou comme l'a dit Jacob (groupe de discussion), la capacité de « dire les vraies choses » ou de « donner l'heure juste ».

En confrontant, l'intervenant crée chez l'auteur de violence un malaise qui peut amorcer des prises de conscience. Pour pouvoir le faire sans susciter de réactions défensives et sans renforcer les résistances, il est possible de préparer le terrain. Les intervenants et intervenantes peuvent, dès le début de la démarche, informer les auteurs qu'ils seront parfois confrontés. L'utilité et la nécessité de cette confrontation peuvent leur être expliqués. Au moment de confronter, ces éléments peuvent être rappelés afin d'abaisser les défenses et de favoriser une plus grande ouverture à la recevoir. Les mots utilisés lors des confrontations ont aussi leur importance. Elles peuvent se faire de façon

soutenante, parfois en utilisant l'humour, mais toujours avec le souci de ne pas humilier l'auteur et risquer qu'il ne se désengage de son processus de changement. Plusieurs intervenantes et intervenants disent ainsi confronter de façon « empathique » (Jacob, groupe de discussion) ou « bienveillante » (observation, organisme 3).

Les intervenantes et intervenants ont décrit plusieurs façons de confronter. Cela peut se faire en relevant ou en mettant en relief différents éléments dans les propos de l'auteur de violence, comme, par exemple :

- **Le caractère dénigrant du langage utilisé pour décrire sa partenaire ;**

*« Ça m'est déjà arrivé de dire [à un participant] : "Ah! Oui? Toi, tu as fait l'amour avec une chienne ? Un chien là ?" Il a dit : "ben non". "Ah! [est-ce que] c'était ta femme? [Si oui], elle a un nom". Ça aussi, c'est comme un peu de lui dire [que] c'est important aussi d'humaniser [sa conjointe]. » - Greta, Groupe de discussion*

- **Les aspects contradictoires dans son discours ;**

- **Ses mécanismes de défense (ex. : banalisation, minimisation, justification) ;**

*« Même si c'était verbal, ton intonation, ça peut être de la violence. » - Observation, Organisme 3*

- **Les croyances qui alimentent la déresponsabilisation** (ex. : vision dichotomique selon laquelle, dans toute situation, il vaut mieux être un agresseur qu'une victime).

Une autre manière de confronter est d'amener l'auteur de violence à évaluer ses propres comportements en l'invitant à se mettre à la place d'autrui. Greta (groupe de discussion) décrit une situation où elle a justement invité un auteur de violence à se mettre à la place de l'autre en lui demandant comment il aurait réagi si une personne s'était adressée à lui comme il l'a lui-même fait :

*« [L'auteur de violence rapporte avoir dit] "Oh ! la belle plote". Fait que je lui ai demandé : "Si moi je promène pis que je te vois dans la rue, [est-ce que] je peux dire : "heille as-tu vu le beau pénis ?". Il a dit "ben non !". "[Alors], qu'est-ce qu'on va dire ? As-tu vu la belle personne ? As-tu vu le beau gars ?" »*

La confrontation des comportements violents peut aussi émerger des pairs au sein du groupe. Il convient alors de s'assurer du caractère constructif des interactions entre les membres. Selon les intervenantes et intervenants consultés, si elle est faite de manière adéquate, cette confrontation par les pairs peut s'avérer particulièrement intéressante considérant que les auteurs de violence sont parfois réfractaires à l'autorité et qu'ils se montrent alors plus réceptifs aux commentaires faits par les autres membres du groupe qu'à ceux des intervenantes et des intervenants.

Certains intervenants et intervenantes consultés observent que la confrontation prend plus d'importance au fur et à mesure que l'auteur de violence progresse dans sa démarche de responsabilisation, notamment en raison du lien de confiance qui a été créé. Cependant, ce lien de confiance n'apparaît pas indispensable en tout temps. C'est à l'intervenante ou l'intervenant d'évaluer si l'auteur de violence est disposé à recevoir la confrontation. Dans certains cas, une confrontation plus

hâtive peut contribuer à créer le lien de confiance. Dans d'autres cas, elle sera contre-indiquée (ex. : situations de crise suicidaire).

*« Si le gars [l'auteur de violence] est pas à l'aise pis il n'est pas capable de parler, on ne peut pas aller tout de suite dans la confrontation. Ça va bloquer » - David, Groupe de discussion*

## **Identifier les signes précurseurs de la violence**

La reconnaissance de la violence peut aussi se travailler à partir de **l'identification des signes précurseurs de la violence considérés comme des signaux d'alarme**. Il s'agit ici d'aider l'auteur de violence à prendre conscience que ses comportements d'agression sont précédés de réactions physiques (ex. : chaleur, palpitations) ou psychologiques (ex. : éléments du discours intérieur). L'attention portée à ces signaux lui permet de repérer les situations où il est à risque d'adopter des comportements violents et d'envisager un autre type d'action avant que ne survienne une escalade de violence.

*« À ce moment [lors d'une dispute avec sa conjointe], étais-tu en mesure d'identifier tes signaux d'alarme ? Si oui, lesquels, et qu'est-ce que tu en as faits ? » - Observation, Organisme 3*

Une fois que l'auteur a pris conscience de l'existence de ces signaux, il devient responsable de les écouter et d'y répondre adéquatement. Plusieurs intervenantes et intervenants utilisent par ailleurs des outils pour aider les auteurs à mieux évaluer l'ampleur de ces signes précurseurs. L'analogie du thermomètre permet par exemple à l'auteur de mesurer où il se situe par rapport à un point d'ébullition où il est susceptible de commettre un geste violent.

## **Analyser les situations et faire prendre conscience des émotions sous-jacentes**

Lorsque les gestes violents sont nommés et reconnus, les intervenantes et intervenants aident les auteurs à les analyser afin d'en approfondir la compréhension. Certains s'inspirent de l'approche émotivo-rationnelle pour guider cette exploration (ex. : Quelle est la situation ? Quelle est l'émotion qui s'y rattache ? Qu'est-ce que j'en ai fait ?). À partir de l'analyse répétée de situations vécues, les auteurs peuvent mieux comprendre ce qui suscite leur réaction (ex. : jalousie, tristesse, impuissance, etc.). Le groupe constitue à cet égard un laboratoire où les auteurs peuvent réfléchir à ce qu'ils ont vécu, obtenir des rétroactions de leurs pairs et amorcer des réflexions qu'ils pourront poursuivre à l'extérieur des rencontres. Ces analyses peuvent être faites à partir de partages spontanés faits par les auteurs de violence (ex. : lors d'un tour de table) ou à partir d'exercices structurés. Parmi ceux-ci, on peut mentionner, par exemple :

### ■ **L'exercice du continuum ;**

*À partir d'une grille de comportements violents classés par formes de violence, les auteurs indiquent les comportements qu'ils ont utilisés. Le groupe choisit ensuite d'analyser une de ces situations et cible les comportements violents qui auraient pu être prévenus et par quels moyens.*

### ■ **Les jeux de rôle.**

*Ceux-ci permettent aux auteurs de violence d'observer la simulation d'une interaction entre eux et leur conjointe. Un membre du groupe peut jouer leur rôle tandis qu'un autre joue celui de la*

conjointe. Parfois, un membre joue le rôle de l'intervenant ou un auteur de violence joue le rôle de sa propre conjointe. Les autres observent les échanges, nomment les émotions qu'ils ressentent et voient en quoi ils s'identifient aux personnages, dont la conjointe. André (groupe de discussion) souligne les apprentissages qui peuvent en découler :

« C'est que souvent, le jeu de rôle va nous permettre d'amener l'homme [l'auteur de violence] à se confronter à cette dynamique de justification [...] sur le plan émotionnel ou sur le plan de ce qu'il maintient comme schème de pensée ou de valeur [et à conclure que] ça se tient de moins en moins. »

À travers l'analyse de ces situations, les intervenants et intervenantes s'emploient à susciter la **prise de conscience des émotions** sous-jacentes aux comportements violents. Cette prise de conscience aide d'abord l'auteur à distinguer son état émotionnel des comportements eux-mêmes et contribue à la déconstruction des justifications de la violence. Elle permet ensuite une compréhension plus profonde des enjeux auxquels l'auteur de violence se trouve confronté. Manuel (groupe de discussion) explique par exemple comment il amène les auteurs à une meilleure compréhension de ce qu'ils ressentent à partir du concept d'émotions primaires et secondaires et de l'analogie de l'iceberg selon laquelle le champ expérientiel de la personne se compose d'émotions de surface et d'émotions immergées :

« La personne réagit souvent en termes d'émotions secondaires par la colère et [nous] on va aller chercher des émotions sous-jacentes, primaires. Comme une figure de l'iceberg. [On va] aller chercher les haines, les peurs, la honte, [et] faire émerger ça dans l'ici, maintenant, [dans] ta relation, dans l'expérientiel » Manuel, Groupe de discussion

## EN RÉSUMÉ

La responsabilisation implique, de la part des auteurs de violence, la reconnaissance des gestes posés et la compréhension de la dynamique qui la sous-tend. Pour susciter cette reconnaissance et cette compréhension, les intervenantes et intervenants doivent :

- Affirmer le caractère inacceptable de la violence
- Définir ce qui constitue de la violence
- Questionner les auteurs sur la violence exercée
- Confronter les auteurs avec bienveillance à propos de leurs comportements violents et des croyances sous-jacentes
- Aider les auteurs à identifier les signes précurseurs
- Analyser les situations et faire prendre conscience des émotions sous-jacentes

Parmi les outils qui peuvent soutenir l'application de cette stratégie, on note la passation de questionnaires sur les comportements violents exercés, l'utilisation de rituels dans lesquels les membres les plus anciens du groupe dévoilent aux nouveaux leurs comportements, le questionnement direct des participants, les jeux de rôles et l'utilisation d'analogies comme celle du thermomètre et de l'iceberg.

## CONSCIENTISER AUX CONSÉQUENCES DE LA VIOLENCE

Une dimension importante du processus de responsabilisation consiste à *conscientiser les auteurs aux conséquences de leurs comportements violents*. Il s'agit ici de les amener à réfléchir aux effets de leurs actions et à reconnaître que leurs comportements violents entraînent des répercussions néfastes autant sur leur entourage que sur eux. Cette stratégie est notamment une occasion pour les intervenants et intervenantes de contrer la banalisation ou la minimisation de ces conséquences. Plusieurs interventions peuvent être utilisées afin de mettre en œuvre cette stratégie.

### Fournir de l'information

Une des interventions permettant d'amorcer le travail de conscientisation aux effets délétères de la violence est de **fournir de l'information** aux auteurs. Ces informations peuvent porter par exemple sur :

- Les conséquences à court, moyen et long terme pour les enfants exposés ;
- Les conséquences sur la santé physique et mentale des conjointes ;
- Les conséquences financières, sociales et professionnelles pour les conjointes ;
- Les conséquences judiciaires pour les auteurs de violence ;
- Les conséquences financières, sociales et professionnelles pour les auteurs de violence ;
- Les conséquences émotionnelles pour tous et toutes (peur, honte, tristesse, etc.).

Cette information peut être fournie de diverses manières : brefs exposés, témoignages, lectures, présentations audio-visuelles, rétroactions à la suite d'événements rapportés par les auteurs eux-mêmes, etc.

### Questionner sur les conséquences

Au-delà de ces considérations générales, **questionner directement les auteurs sur les conséquences de leurs comportements** contribue à susciter une prise de conscience plus tangible des impacts de leur violence sur leurs proches et sur leur propre vie. L'intervenante et l'intervenant peuvent, par exemple, interroger l'auteur de violence sur :

- Les conséquences sur sa conjointe (ex. : blessures, besoin de soins médicaux), ses enfants (ex. : peur, difficultés scolaires) et lui-même (ex. : arrestation) ;
- Les conséquences sur sa relation avec sa conjointe (ex. : tensions, perte d'intimité, rupture, etc.) ;
- Les personnes qui ont été témoins et qui ont été affectées par ses comportements (ex. : beaux-parents, frères et sœurs, voisins, etc.) ;

- Les réactions des personnes qui ont observé ou subi ses comportements violents ;
- Le lien entre ses comportements et les réactions d'autrui.

## Confronter aux conséquences

Il peut arriver que l'information fournie et le simple questionnement ne suffisent pas pour favoriser la prise de conscience des conséquences de la violence. La **confrontation** directe des auteurs de violence **sur les conséquences** de leurs comportements peut ainsi s'avérer indiquée. Il s'agit alors de faire ressortir les contradictions entre différents éléments du discours des auteurs ou entre les éléments de ce discours et les faits. Dans l'exemple qui suit, Adèle (entrevue individuelle) explique qu'elle nomme des conséquences que les auteurs hésitent à voir en face pour contrer le déni ou la minimisation :

*« Des fois, c'est la perte de la maison, la perte d'emploi, la perte de la garde des enfants, tu sais. Je ramène ça aux conséquences que ça [la violence] a eu sur eux ».*

De façon moins directe, l'intervenante ou l'intervenant peut aussi lancer des pistes de réflexion afin d'encourager les auteurs de violence à prendre du recul, à se questionner sur leurs agissements et les conséquences que ceux-ci ont sur leur entourage. Par exemple, l'intervenante ou l'intervenant pourrait émettre des hypothèses sur les liens possibles entre le manque d'estime de soi de la conjointe d'un auteur de violence et les critiques incessantes que ce dernier lui fait.

## Développer l'empathie

Conscientiser les auteurs de violence aux conséquences de leurs gestes, c'est aussi, plus largement, les amener à **développer de l'empathie** face aux autres. Cela implique une ouverture à l'autre, non seulement sur le plan rationnel, mais aussi sur le plan émotionnel. Les intervenantes et intervenants invitent ainsi les auteurs de violence à se mettre à la place d'autrui, comme décrit ici par Maxence (entrevue individuelle) : « Si toi tu avais dit ça, est-ce que tu aurais aimé avoir cette réponse-là ? ». Des jeux de rôle où l'auteur de violence prend la place de la conjointe peuvent notamment être mis en place pour développer cette habileté. Des analogies comme celle de l'éléphant, où les auteurs de violence sont invités à avoir une « petite bouche » et de « grandes oreilles » (c.-à-d. parler peu et écouter beaucoup) aident aussi à les amener vers une posture d'écoute active envers leur conjointe.

## Analyser les situations à la recherche des conséquences

La conscientisation aux conséquences de la violence peut aussi se faire à travers l'**analyse des situations où l'auteur a exercé de la violence**. Analyser ses épisodes de violence a posteriori lui permet de faire le lien entre ses actions et leurs conséquences sur autrui et sur ses relations, comme décrit ici par Jules (groupe de discussion) :

*« Mettons, on prend une scène, pis on la passe au ralenti, pis on s'intéresse à l'impact. Là, tu as monté le ton. Ça a eu quel impact ? Ta conjointe a répondu quoi ? Ok, elle t'a répondu ça sur quel ton ? Toi, tu as réagi comment ? Tu t'es senti comment ? Tu as réagi comment ? Vraiment, s'intéresser à l'impact de tout ça qui est un exercice que si lui n'a pas déjà fait, de le faire avec lui, ça lui montre qu'est-ce que lui peut faire après »*

L'analyse des situations où l'auteur a exercé de la violence peut aussi se faire avec l'aide d'un registre d'auto-observations basé sur la TCC ou sur le modèle émotivo-rationnel. Par exemple, le modèle émotivo-rationnel vise à amener l'auteur de violence à prendre conscience de ses processus cognitifs et des conséquences qui en découlent. Concrètement l'intervenant demande à l'auteur de décrire la situation dans laquelle il a utilisé de la violence, en mettant l'accent sur les éléments suivants :

- **Ses pensées avant, pendant et après l'épisode ;**
- **Ses émotions avant, pendant et après l'épisode ;**
- **Ses sensations physiques ;**
- **Ses comportements ;**
- **Les conséquences de ses comportements sur autrui, sur lui, et ses interactions.**

### **Soutenir l'appropriation des conséquences**

Au-delà de la simple prise de conscience, l'examen des conséquences de la violence constitue un moteur de changement. Il accentue le malaise et amène l'auteur de violence à se questionner sur « ce qu'il doit mettre en place » (observation, organisme 1) pour que ses comportements génèrent des conséquences plus favorables pour ses proches et pour lui-même. Cette démarche **d'appropriation des conséquences** est par conséquent en lien étroit avec la stratégie suivante qui vise à cultiver et engager au changement.

Les intervenants et intervenantes soulignent qu'il est utile, à ce stade, de savoir accueillir la honte et la culpabilité ressentie par les auteurs de violence, voire de les aider à « prendre contact » (Philippe, groupe de discussion) avec ces émotions et avec le regret afin de **pouvoir les transformer en motivation au changement**. On cherche à normaliser la honte tout en intervenant sur la manière de l'exprimer pour amener l'auteur à se responsabiliser autrement que par l'autodestruction. À défaut d'être accueillie, normalisée et travaillée, la honte peut demeurer un puissant obstacle au choix de non-violence.

La prise de conscience des torts causés aux enfants et à la conjointe, voire à soi-même, peut amener l'auteur de violence à vouloir réparer. Ce désir est notamment alimenté par la culpabilité et la honte.

*« Quand c'est possible, pis que ça ne fait pas de torts aux personnes qui ont été lésées par le passé, il y a moyen de réparer des choses autant à l'intérieur de soi qu'en relation avec les autres » - Mélina, Groupe de discussion.*

La **possibilité de réparation peut ainsi être explorée**, en tenant compte des conditions évoquées par Mélina. Cette intervention se présente en effet plus souvent lorsque l'auteur de violence est assez avancé dans son processus de responsabilisation. Elle n'est pas pertinente dans toutes les situations et auprès de toutes les victimes. Il importe avant tout de garder leur protection et leur bien-être en tête et de s'assurer que la réparation n'est pas motivée par un désir de contrôle. La façon de réparer (ex. : exprimer ses regrets de façon authentique) et la faisabilité de la réparation doivent aussi être travaillées.

*« Il y a une différence entre dire "excuse" avec la tête baissée, pis au contraire s'excuser en détail avec authenticité » - Philippe, Groupe de discussion*

## EN RÉSUMÉ

Conscientiser les auteurs de violence aux conséquences de leurs gestes implique six types d'interventions :

- Fournir de l'information sur les conséquences possibles de la violence
- Questionner l'auteur sur les conséquences de ses comportements
- Confronter l'auteur aux conséquences qu'il a de la difficulté à voir par lui-même
- Développer l'empathie de l'auteur envers les autres
- Analyser des épisodes concrets de violence pour en faire ressortir les conséquences pour les proches, pour l'auteur et toutes les autres personnes éventuellement concernées
- Soutenir l'appropriation des conséquences en abordant la honte ressentie et en explorant les possibilités de réparation (si cela s'avère approprié dans les circonstances).

Divers outils peuvent être employés dans le cadre de cette stratégie, dont l'utilisation d'analogies (ex. : l'éléphant avec de grandes oreilles et une petite bouche), les registres d'auto-observations ou les jeux de rôles.

## CULTIVER ET ENGAGER AU CHOIX DE NON-VIOLENCE

Les auteurs de violence ont souvent le sentiment : qu'ils ont perdu le contrôle d'eux-mêmes au moment de poser des gestes de violence ; que leur violence résulte d'une provocation de la part de leur partenaire ; et qu'ils n'avaient par conséquent pas le choix de réagir de manière violente. La stratégie *Cultiver et engager au choix de non-violence* consiste à les amener à comprendre, au contraire, que la violence qu'ils exercent constitue un choix. La notion de choix est amenée graduellement dans l'intervention, car « souvent, si on confronte trop vite avec cette notion-là, ça n'a pas de sens [pour eux]. » (Hubert, groupe de discussion) La démarche de responsabilisation les amène :

- à voir que la violence n'est pas une fatalité ;
- à cultiver en eux le désir d'opter pour la non-violence ;
- à voir les gains qu'ils peuvent tirer à résoudre leurs difficultés sans violence ;
- et à s'engager activement sur la voie du changement.

Bien qu'une partie du travail soit rétrospective (comprendre les choix faits dans les situations passées), le regard se veut résolument prospectif (orienter les choix futurs).

### Affirmer que la violence découle d'un choix

Une première intervention posée par les intervenantes et les intervenants est d'**affirmer que la violence découle d'un choix**, dont l'auteur est l'unique responsable. Lors de l'observation dans l'organisme 1, l'exemple suivant a été donné par un intervenant :

*« Dans la vie on atteint un point pivot où on choisit d'aller dans le conflit. C'est un choix, une décision qu'on prend. » - Observation, Organisme 1*

Les intervenantes et intervenants ont souligné la nécessité de répéter cette affirmation régulièrement. Le message est véhiculé à toutes les étapes de l'intervention individuelle et de groupe. Dans le premier organisme ayant fait l'objet d'observations, l'idée est inscrite dans les documents d'information remis aux auteurs de violence lors des entrevues d'accueil et d'évaluation qui précèdent le début du programme de groupe.

*« La violence est choisie individuellement puisque tout individu est responsable à 100% des comportements, gestes, paroles et attitudes qu'il adopte. » - Extrait du document pré-groupe - Observation, Organisme 1*

L'affirmation de ce principe se fait souvent à partir des situations rapportées par les auteurs de violence. En voici quelques exemples :

*« Tu avais le choix de t'en aller, mais tu as choisi de rester et crier. » - Observation, Organisme 1*

« Tu as réagi comme ça [violemment]. C'est un choix que tu as fait. Tu as choisi de réagir comme ça. »  
– Observation, Organisme 2

« Même si tu me dis que tu deviens violent parce que ça fait des années que tu es dans une dynamique comme ça, où ta conjointe est verbalement et psychologiquement violente avec toi, je dois te refléter que tu es 100% responsable des gestes de violence que tu as envers elle. » – Hector, Entrevue individuelle

Comme l'illustre cette dernière citation, les intervenantes et intervenants ont développé des stratégies pour affirmer, maintenir et réitérer la notion de choix, peu importe les justifications émises ou la complexité des situations que les auteurs de violence peuvent vivre.

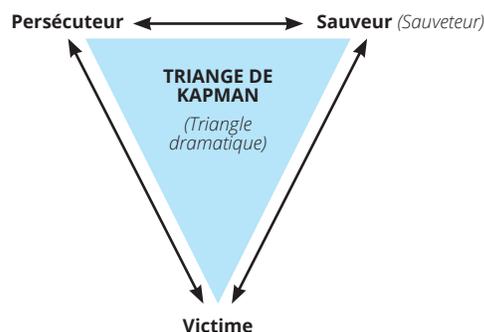
## Examiner les intentions derrière le comportement

Soutenir que la violence constitue un choix amène les intervenants et intervenantes à **s'intéresser aux intentions derrière le geste et à susciter une réflexion critique** par rapport à celles-ci. Différentes techniques sont employées pour amener la réflexion au-delà des justifications initiales avancées par les auteurs :

- **Questionner les auteurs sur les fonctions de la violence dans leur vie et soulever les éventuelles contradictions dans leur discours**, comme illustré ici par Maxence (entrevue individuelle) ;

« Moi souvent [...] je vais questionner les gars. Tu sais "à quoi ça te sert la violence ? À quoi ça te sert ce comportement-là ?" "Bien ça ne [me] sert à rien." "Ah oui ? Eh bien, pourquoi tu l'utilises ?" ».

- **Soulever les contradictions entre les comportements adoptés** (ex. : coups et blessures) **et les valeurs professées par l'auteur de violence** (ex. : l'homme comme protecteur de la famille) ;
- **Soulever les contradictions entre le but visé** (ex. : ne pas perdre sa conjointe), **le moyen utilisé** (ex. : l'appeler constamment pour surveiller ses allées et venues) **et les conséquences** (ex. : sentiment d'être harcelée et prise de distance) ;
- **Se référer au Triangle de Karpman (voir la figure ci-dessous) pour aider l'auteur de violence à prendre conscience des rôles qu'il tend à adopter dans ses interactions avec sa conjointe et comment ces rôles motivent ses comportements.**



## Mettre en évidence le pouvoir de choisir autrement

Après avoir affirmé que la violence constitue un choix, il revient aux intervenantes et intervenants **d'aider les auteurs à actualiser des choix non-violents**. Pour ce faire, Nathan (entrevue individuelle) leur explique le « processus de l'action humaine » qui se décline pour lui en trois étapes :

- Perception d'une situation ;
- Apparition d'une émotion vis-à-vis de la situation basée sur cette perception ;
- Choix d'une stratégie d'action visant à apaiser l'émotion.

Ce rationnel valorise le choix face aux différentes émotions ressenties et met en exergue le fait que l'individu fait constamment des choix.

Quand les auteurs commencent à intégrer l'idée qu'ils choisissent d'exercer la violence et que ce choix a des conséquences néfastes tant pour leurs proches que pour eux-mêmes, il devient plus difficile pour eux de recourir aux faux-fuyants. Une intervenante (observation, organisme 3) leur rappelle qu'ils ne peuvent revenir en arrière dès lors qu'ils ont pris conscience de leur pouvoir d'agir et de leur responsabilité :

*« Dans la façon qu'on présente [la notion de choix] aux hommes c'est : "Maintenant que tu comprends comment tu fonctionnes, c'est un choix là. C'était un choix qui était inconscient à ta réflexion peut-être. Mais maintenant que tu sais que toi tu es vulnérable dans telles situations, tu en es responsable" ».*

## Développer un répertoire de comportements alternatifs à la violence

Philippe (groupe de discussion) assimile la responsabilité à une habileté à répondre différemment et de manière plus adéquate aux situations rencontrées. Selon cette perspective, il convient d'aider les auteurs à développer un **répertoire de comportements alternatifs à la violence**. L'intervenant et l'intervenante peuvent soutenir l'élargissement de ce répertoire de différentes façons :

- En questionnant l'auteur de violence sur ce qu'il pourrait faire différemment dans différentes situations ;

*« Qu'est-ce que tu pourrais faire pour éviter que ça se reproduise ? Quels moyens tu pourrais prendre ? » - Observation, Organisme 3*

- En explorant les alternatives à la violence face à une situation donnée avec l'aide des autres membres du groupe ;
- En suggérant directement d'autres actions possibles face à une situation ;
- En enseignant à l'auteur de violence l'utilisation d'outils tels que le temps d'arrêt (*time-out*) ;

« C'est important de se donner les outils pour changer sa "trail" habituelle, de rendre le tout constructif. » - Observation, Organisme 1

■ **En offrant des modèles de non-violence par leurs propres façons d'être et d'agir en groupe ;**

« On a la responsabilité d'être des cordonniers bien chaussés et de ne pas de dire à notre clientèle "fais ce que je te dis, mais ne fais pas ce que je fais" » - David, Groupe de discussion

■ **En renforçant les bons coups des auteurs et de l'ensemble des membres du groupe.**

Notons par ailleurs que la recherche d'alternatives à la violence implique aussi, plus largement, le développement des capacités relationnelles des auteurs de violence. Cette stratégie est donc intimement liée à la prochaine stratégie abordée dans ce guide, soit celle de promouvoir des relations saines et égalitaires.

### **Cultiver le choix de la non-violence en tant que mode de vie**

L'objectif ultime de la stratégie *Cultiver et engager au choix de non-violence* est de **faire du choix de non-violence un mode de vie**, dans toutes les sphères de leur vie. Travailler dans cette perspective exige des intervenantes et intervenants qu'ils reviennent fréquemment sur le choix de non-violence, peu importe les situations ou contextes, qu'ils soulignent les bénéfices d'un mode de vie sans violence, et qu'ils encouragent l'utilisation des outils développés pour le maintenir.

« Quand c'est arrivé [conflit avec sa conjointe], as-tu fait ton time-out ? C'est ta responsabilité de trouver les moyens pour désamorcer les situations lorsque tu sens que ça va déborder. »  
- Observation, Organisme 1

## **EN RÉSUMÉ,**

*Cultiver et engager au choix de non-violence* consiste à amener les auteurs de violence à comprendre que la violence qu'ils exercent constitue un choix et à soutenir l'exercice de choix non-violents. Pour atteindre cet objectif, les intervenantes et intervenants peuvent faire les interventions suivantes :

- Affirmer que la violence découle d'un choix
- Examiner les intentions derrière le comportement des auteurs de violence
- Mettre en évidence le pouvoir de choisir autrement
- Développer un répertoire de comportements alternatifs à la violence
- Cultiver le choix de la non-violence en tant que mode de vie

Plusieurs outils sont utiles à cette étape. Parmi ceux-ci, on note la distribution de documents d'informations sur les services où l'idée que la violence constitue un choix est clairement formulée, le triangle de Karpman et le temps d'arrêt (*time-out*).

## PROMOUVOIR DES RELATIONS SAINES ET ÉGALITAIRES

*Promouvoir des relations saines et égalitaires s'inscrit aussi dans la perspective d'une responsabilisation prospective. Cette stratégie vise à ce que les auteurs de violence aient les outils nécessaires au développement de meilleures relations avec leur partenaire et leurs enfants. Plusieurs interventions permettant de la mettre en œuvre ont été rapportées par les intervenantes et intervenants.*

### Éduquer à propos des relations saines et égalitaires

*« L'intervention leur permet de sortir un petit peu d'un certain mode de pensée pour justement concevoir autrement le couple, concevoir autrement les relations ou une femme » - Frédéric, Groupe de discussion*

Comme l'illustre cet extrait, une première intervention consiste à discuter des relations de couple et des relations familiales avec les auteurs de violence et à leur **fournir de l'information sur les caractéristiques des relations saines et égalitaires**. Plusieurs caractéristiques peuvent être abordées : égalité, respect mutuel, communication, honnêteté, confiance, liberté, etc. Cette intervention éducative permet de déconstruire les fausses croyances et de réviser certains stéréotypes, notamment en ce qui a trait aux rôles de genre. La promotion de ces valeurs procure aux auteurs de violence des idéaux auxquels ils peuvent se référer dans leurs relations interpersonnelles.

Les notions de pouvoir et de contrôle constituent des notions clés à démystifier étant donné leur lien étroit avec la violence. À cet égard, les intervenants et intervenantes s'emploient à démontrer qu'il est malsain de chercher à exercer le pouvoir sur autrui au sein d'une relation intime et à rediriger les tentatives de contrôle des auteurs de violence vers eux-mêmes. Une part de l'argumentaire consiste à dire que la quête du pouvoir sur autrui est en bout de ligne illusoire, la conjointe ayant toujours la possibilité d'exercer sa liberté et son autonomie :

*« C'est important que tu te rappelles que la seule personne sur qui tu as du pouvoir c'est toi-même. »  
- Observation, Organisme 1*

*« Ça faisait des années et des années qu'il essayait [de prendre le contrôle sur sa conjointe]. Puis je lui disais "tu essayes, mais tu n'en auras pas, tu n'en auras jamais de contrôle là-dessus". » - Hector, Entrevue individuelle*

La discussion à propos des relations de pouvoir au sein des couples favorise la prise de conscience des inégalités et des stéréotypes associés aux femmes. Il est aussi possible d'examiner comment la violence s'ancre dans ces inégalités et les perpétue.

### Soutenir le développement d'habiletés de communication

Un volet important de la promotion de relations saines et égalitaires consiste à **enseigner aux auteurs de violence de nouvelles habiletés de communication** ou à améliorer celles qu'ils possèdent déjà. Les habiletés essentielles sont notamment :

- D'être à l'écoute de leur conjointe et de leurs enfants ;
- D'être empathiques envers eux et elle ;
- De parler au « je » ;
- D'exprimer pacifiquement leurs besoins ;
- De s'affirmer sans recours à la violence ;
- De négocier de manière équitable.

*« Somme toute, l'idéal [est] d'être un conjoint ouvert à entendre, capable de montrer qu'il a compris pis qu'il reçoit l'entièreté du message, capable de parler au "je" en restant relativement cognitif dans sa tête, sans perdre le contrôle pis devenir impulsif » - Philippe, Groupe de discussion*

Les intervenants et intervenantes peuvent utiliser différents leviers pour travailler ces habiletés :

- **Jeux de rôles ;**
- **Enseignement du temps d'arrêt ou *time-out* :**  
*tout en fournissant un moyen concret pour éviter l'escalade violente et la récurrence, cet outil permet une prise de recul nécessaire pour ensuite être en mesure de rétablir une communication saine et respectueuse avec la partenaire ;*
- **Analogie de l'éléphant avec une petite bouche et de grandes oreilles** (voir page 27) ;
- **Expression au « je » pendant les rencontres de groupe ;**
- **Analyse de situations concrètes et exercice de résolution pacifique de conflits ;**
- **Mise à contribution du groupe, en particulier des membres plus avancés, pour prodiguer des conseils sur la résolution saine et respectueuse des conflits ;**
- **Utilisation des situations vécues au sein du groupe lui-même pour l'apprentissage d'habiletés de communication et de négociation efficaces.**

### **Identifier des expériences relationnelles passées**

Il existe souvent des liens entre les comportements violents et les expériences relationnelles que les auteurs de violence ont vécues dans le passé. Ainsi, par exemple :

*« Pendant la démarche, monsieur a réalisé que les agressions sexuelles qu'il avait vécues dans le passé lui avaient permis de justifier le fait qu'il dépassait les limites des autres [en étant violent envers autrui] » - Jules, Entrevue individuelle*

À partir des situations rapportées par les hommes, **l'identification de ces expériences relationnelles passées, des liens d'attachement difficiles ou des traumatismes subis** peut permettre aux auteurs de violence de prendre conscience et de mieux comprendre les dynamiques qu'ils reproduisent. Cela peut également ouvrir la voie au développement d'un nouveau mode relationnel. L'analyse en profondeur de ces expériences relève toutefois de la psychothérapie qui nécessite des compétences spécifiques et qui constitue une activité réservée. Les intervenants et intervenantes ne peuvent entreprendre ce travail sans avoir les compétences et les autorisations requises.

## **Fournir des modèles de relations saines et égalitaires**

Les intervenants et intervenantes, et les autres membres du groupe, peuvent **servir de modèles de relations saines et égalitaires** par leurs façons d'interagir au sein du groupe. À ce sujet, les intervenants et intervenantes consultés ont relevé à la fois le potentiel et les défis offerts par la coanimation mixte du groupe :

*« [Il faut] faire attention quand on intervient en couple [...] tout ce qu'on va faire au niveau justement des interventions, des échanges qu'on va avoir. [Il faut] que ce soit des rapports égalitaires. Que ce ne soit pas tout le temps l'intervenante qui va préparer le café pour la pause, que ce soit aussi l'intervenant. C'est dans nos attitudes aussi. » - Marie-Ève, Groupe de discussion*

L'observation des dynamiques relationnelles au sein du groupe peut aider les auteurs de violence à découvrir de nouvelles façons de communiquer ou de gérer un désaccord. Ils peuvent aussi expérimenter d'autres postures relationnelles, par exemple en étant attentifs à l'autre et en apprenant à nommer ce qu'ils pensent et ressentent de façon respectueuse.

## **EN RÉSUMÉ**

*La promotion de relations saines et égalitaires* vise à ce que les auteurs de violence aient les outils nécessaires au développement de meilleures relations avec leur partenaire et leurs enfants. Les intervenantes et intervenants peuvent à cet égard :

- Éduquer les auteurs de violence à propos des caractéristiques des relations saines et égalitaires, notamment en abordant avec eux les notions liées au pouvoir et au contrôle ;
- Soutenir le développement d'habiletés de communication ;
- Discuter des expériences relationnelles passées et de leurs liens avec les comportements violents ;
- Fournir des modèles de relations saines et égalitaires au sein des groupes d'intervention.

La technique du temps d'arrêt, les jeux de rôles et l'expression de soi au « je » sont des exemples d'outils employés dans le cadre de cette stratégie.

## DÉVELOPPER ET RENFORCER L'AUTONOMIE DE L'AUTEUR DE VIOLENCE

La socialisation masculine traditionnelle conduit bon nombre d'auteurs de violence à dépendre des femmes pour la satisfaction de leurs besoins émotifs et sociaux. Cette dépendance les amène à se concentrer sur leur conjointe et à tenter de la contrôler. Cette dynamique peut être accentuée dans les cas de séparation et accroître les risques d'homicide. La stratégie *Développer et renforcer l'autonomie de l'auteur de violence* vise à l'amener à briser cette dynamique en développant une plus grande maîtrise de sa vie. Il s'agit notamment de l'aider à mettre davantage l'accent sur ce qui se passe en lui et sur ce qui lui appartient, plutôt que de rendre les autres responsables de la satisfaction de ses besoins. Pour reprendre l'expression de Mathieu (groupe de discussion), l'auteur de violence doit changer le « focus » de l'autre à lui-même.

Pour plusieurs intervenantes et intervenants, le développement et le renforcement de l'autonomie correspond à une forme de reprise de pouvoir sur sa vie :

*« Maintenant que tu m'as expliqué la manière dont ton passé [situation de violence dans l'enfance] affecte tes relations, qu'est-ce que tu pourrais faire ou mettre en place pour reprendre le pouvoir sur ta vie, dans le moment présent ? » - Observation, Organisme 3.*

Le terme autonomie est utilisé dans son sens large. Il s'agit d'amener l'auteur de violence à développer une capacité à entreprendre des actions par lui-même, à se fixer ses propres limites et règles de conduite en adéquation avec celles de la société, à assumer ses erreurs et ses choix, y compris le fait d'avoir fait usage de violence.

*« C'est de les amener à prendre la responsabilité de leur vie. C'est large, mais d'apprendre à porter ce qu'ils sont, pis [ce qui] en découle, pis qu'est-ce qui les a amenés justement jusque devant nous dans notre bureau ». - Donald, Groupe de discussion*

Le développement et le renforcement de l'autonomie s'effectue tout au long de la démarche, en ramenant l'auteur de violence à lui-même, à ses comportements, à ses choix. Il s'accroît lorsque cet auteur a atteint un certain niveau de responsabilisation face à ses comportements violents. Les intervenants et intervenantes cherchent alors à inscrire la responsabilisation plus largement, comme une valeur qui s'applique à toutes les dimensions de la vie (ex. : émotions, réponse à ses besoins, prise de décision sur son avenir, responsabilité citoyenne). Ainsi, lorsque le processus de changement avance, les intervenantes et les intervenants « mettent moins de temps sur le contexte pour axer davantage sur lui [l'auteur de violence] » (Octave, groupe de discussion).

### Favoriser la connaissance de soi

Pour développer et renforcer l'autonomie, l'intervenant et l'intervenante peuvent aider l'auteur de violence à mieux se connaître. Il s'agit par exemple de lui faire découvrir et définir plus clairement ses émotions, ses besoins, ses attentes, ses mécanismes de défense, ses façons d'entrer en relation intime ou son style d'attachement. Cette meilleure **connaissance de soi** peut être développée à l'aide d'exercices, d'enseignement de théories pertinentes (ex. : Pyramide de Maslow) ou de rétroactions. En faisant ressortir ses forces et ses faiblesses, ses erreurs et ses bons coups, les intervenantes et intervenants peuvent par exemple aider l'auteur de violence à se former une image de soi nuancée et

non polarisée (ni victime, ni bourreau) qui facilite le développement d'un pouvoir d'agir constructif. Cette connaissance des forces et des faiblesses permet par ailleurs à l'auteur de violence de distinguer ce qui lui appartient (ex. : ses réactions émotives, ses comportements violents) de ce qui ne lui appartient pas (ex. : les difficultés personnelles de sa conjointe, les problèmes de ses collègues, etc.).

## Outiller à répondre à ses besoins par soi-même

Si la connaissance de soi s'avère essentielle au développement et au renforcement de l'autonomie de l'auteur de violence, elle ne suffit pas pour autant. Les intervenantes et intervenants l'outillent aussi pour qu'il soit **capable de répondre lui-même à ses besoins** et de distinguer ces derniers des simples attentes.

*« Et on les interpelle beaucoup à oser prendre soin d'eux et souvent, quand ils vont avoir des attentes face à leur conjointe ou face à leur entourage intime, ils vont avoir des attentes inconsidérées et des attentes pas réalistes. » Charles, Groupe de discussion*

Outiller l'auteur à prendre soin de lui peut impliquer par exemple de l'amener à prendre conscience du caractère irréaliste de certaines de ses attentes, à négocier avec les autres la réponse à ses besoins ou à trouver des façons alternatives d'y répondre (ex. : s'occuper de soi ; entretenir des liens d'amitié ; etc.).

## Aider à distinguer les situations de pouvoir et d'impuissance

En complément à la connaissance de soi, il s'avère important **d'aider l'auteur à distinguer les situations dans lesquelles il a du pouvoir de celles où il n'en a pas**. David (entrevue individuelle), soutient par exemple :

*« qu'il y a des situations qu'on a du pouvoir, puis il y a des situations où est-ce qu'on n'a pas de pouvoir dans la vie. Puis on décide de se mettre en action dans ces situations-là ou on décide de ne pas se mettre en action. »*

Ces deux variables (pouvoir/absence de pouvoir ; action/inaction) peuvent être croisées pour former la grille du pouvoir sur sa vie présentée au tableau 2 :

**Tableau 2: Grille du pouvoir (organisme Accroc, 2020)**

	J'AI DU POUVOIR	JE N'AI PAS DE POUVOIR
Je me mets en action	Maitrise de soi et de la situation	Acharnement
Je ne me mets pas en action	Fuite / abandon / accumulation de frustrations	Accepter l'impuissance (Lâcher prise)

Cette grille met en exergue deux types de situations problématiques dans lesquelles l'auteur est à risque d'utiliser de la violence : celles où il abdique son pouvoir sur soi et accumule des frustrations et celles où il s'acharne à vouloir contrôler ce qu'il ne peut pas contrôler. Elle valorise en revanche les situations où il se met en action de manière appropriée et celles où il sait lâcher prise face à une

situation sans issue. Il apparaît particulièrement important à cet égard qu'il en vienne à accepter son impuissance à changer ou à contrôler l'autre.

*« On parle beaucoup de pouvoir sur soi : Tu as le pouvoir de réagir ou pas. [...] Peu importe comment l'autre est, tu n'as pas de pouvoir sur l'autre personne » - David, Entrevue individuelle*

Ce travail sur l'impuissance amène les intervenantes et intervenants à accompagner l'auteur de violence vers une plus grande acceptation de ses limites. Certaines parlent même de l'aider à développer de l'empathie et de la bienveillance envers lui-même :

*« Ils n'ont pas développé cette bienveillance-là envers eux-mêmes. Fait que juste le travail de bienveillance envers eux-mêmes, ça les amène naturellement à mieux comprendre le vécu de l'autre personne. Puis à vouloir être plus tolérant, puis plus bienveillant envers l'autre » - Adèle, Entrevue individuelle*

### **Aider à faire valoir ses droits de manière responsable**

En matière conjugale et familiale, comme dans d'autres sphères de leur vie, les auteurs de violence conjugale peuvent se trouver face à des litiges importants, notamment en ce qui concerne la séparation et la garde des enfants. Ils peuvent aussi faire l'objet de mesures judiciaires en vertu du Code criminel. Dans ces situations, certains peuvent être enclins à vouloir se faire justice eux-mêmes, à employer la violence ou à briser les conditions qui leur sont imposées. Dans une perspective d'autonomie, l'intervenant et l'intervenante peuvent faire connaître à l'auteur de violence ses droits et ses obligations par le biais d'interventions éducatives au sujet de la loi et du processus judiciaire. Ils peuvent aussi le soutenir dans ses efforts visant à **faire valoir ses droits de façon responsable et respectueuse des lois**. Il est notamment possible de diriger les auteurs vers les ressources appropriées comme des avocats ou des conseillers juridiques. En lien avec l'intervention précédente, ils peuvent aussi amener l'auteur de violence à prendre un pas de recul sur la situation afin qu'il puisse reconnaître en quoi il a du pouvoir et en quoi il n'en a pas.

### **EN RÉSUMÉ**

La stratégie *Développer et renforcer l'autonomie de l'auteur de violence* vise de manière large à l'amener à développer une plus grande maîtrise de sa vie. Afin d'atteindre cet objectif, les intervenantes et les intervenants :

- Favorisent chez l'auteur de violence la connaissance de soi ;
- L'outillent pour qu'il puisse répondre lui-même à ses besoins ;
- L'aident à distinguer les situations de pouvoir et d'impuissance ;
- Le soutiennent dans ses efforts de faire valoir ses droits de façon responsable et respectueuse des lois.

Parmi les outils possibles pour actualiser cette stratégie, les intervenants et intervenantes ont mentionné, entre autres, la grille du pouvoir et la Pyramide de Maslow.

## INDICATEURS DE RESPONSABILISATION

La section précédente a décrit six stratégies utilisées par les intervenantes et intervenants qui ont pris part à l'étude pour favoriser la responsabilisation individuelle des auteurs de violence. Mais comment reconnaissent-ils qu'un auteur de violence s'est responsabilisé ? Quels sont les indicateurs d'une responsabilisation accomplie ou réussie ? Plusieurs indicateurs ont été évoqués. Il est possible de les classer selon qu'ils témoignent d'un changement dans les dispositions et les attitudes de l'auteur de violence ou d'un changement sur le plan de ses comportements.

### INDICATEURS SUR LE PLAN DES DISPOSITIONS ET DES ATTITUDES

Plusieurs indicateurs mentionnés par les personnes qui ont pris part à l'étude relèvent d'une meilleure disposition et de meilleures attitudes de l'auteur par rapport à la violence conjugale et à sa propre problématique de violence. Ainsi, l'auteur qui se responsabilise est d'abord **en mesure d'identifier les comportements violents qu'il a adoptés et de reconnaître qu'il en est responsable**. Les intervenants et intervenantes observent :

- Qu'il ressent et exprime des sentiments de honte et de culpabilité ;
- Qu'il s'exprime au « je » et adopte un langage qui traduit moins de mécanismes de défense ;
- Qu'il prend la parole de façon constructive en groupe lorsqu'il faut trouver des alternatives à la violence ;
- Qu'il parle de ses récidives.

Un auteur de violence responsabilisé démontre aussi une **meilleure capacité d'introspection, notamment quant à ses intentions et motivations à faire usage de violence**. Il est **capable d'identifier les signes précurseurs de sa violence et ses facteurs de risque**. Cette meilleure compréhension de sa dynamique lui permet de ne plus se laisser guider par ses comportements violents. Mathilde et Samuel (groupe de discussion) mentionnent par exemple que l'auteur responsabilisé :

*« [Peut] prendre un certain recul, se distancer du problème » - Mathilde, Groupe de discussion*

*« Est un peu plus libre et plus sévère aussi [...] Je te dirais beaucoup plus ouvert. C'est plus vaste en dedans de lui - Samuel, Groupe de discussion*

Jules (groupe de discussion) ajoute que l'auteur qui se responsabilise affiche **plus d'ouverture à recevoir de l'aide** :

*« [C'est] quelqu'un qui est capable de demander de l'aide quand ça ne va pas »*

Un auteur responsabilisé est aussi en mesure de **faire preuve d'empathie envers les autres**. Il se met à la place de l'autre et fait preuve d'ouverture, comme l'illustre ici Samuel (groupe de discussion):

*« Il est capable d'entendre beaucoup plus de choses qu'avant, que ce soit de sa femme, de ses enfants. [...] Il est moins rigide »*

Enfin, il a acquis des **connaissances sur des comportements non violents, sur des façons de mieux gérer ses émotions et sur des stratégies de résolution de conflits.**

Pour certains auteurs, ces changements dispositionnels et attitudinaux s'inscrivent dans les valeurs et la non-violence devient chez eux **une façon d'être**. Certains deviennent des « ambassadeurs » de non-violence : ils affirment le caractère inacceptable de toute forme de violence et la condamnent comme le décrit Sacha (groupe de discussion) :

*« Je vois certaines personnes [...] qui développent une intolérance à la violence »*

## **INDICATEURS SUR LE PLAN DES COMPORTEMENTS**

Des changements dans les comportements témoignent aussi d'une responsabilisation accomplie. Pour les intervenantes et intervenants, un auteur de violence qui se responsabilise est en mesure d'**adopter des stratégies préventives qui tiennent compte de ses signes précurseurs et de ses facteurs de risque**. On passe ainsi de la connaissance de ces stratégies à leur application dans la vie quotidienne comme l'explique Hector (groupe de discussion) :

*« L'application de changements concrets au quotidien pour améliorer leur bien-être ou [...] pour éviter d'être dans des contextes qui vont les déclencher [ex. : consommation d'alcool] »*

Dans le même sens, un auteur de violence responsabilisé **actualise son choix de non-violence et est en mesure d'adopter des comportements non-violents** dans différentes situations. Il est aussi en mesure **d'exprimer et d'assumer ses émotions**, et de **mettre en application des stratégies de résolution de conflits**.

Ces différents indicateurs de responsabilisation peuvent être observés dans des contacts individuels ou dans les rencontres de groupe, et à différents moments du processus de responsabilisation. Il arrive aussi parfois que les proches des auteurs de violence témoignent aux intervenantes et intervenants de ces changements, comme en témoigne Frédéric (groupe de discussion) :

*« Il y a un jeune qui m'a approché pis qui m'a dit "Ah!, mon papa est déjà venu à votre organisme, pis depuis qu'il vient, ça va beaucoup mieux chez nous". J'étais content d'entendre ça »*

## **EN RÉSUMÉ**

Plusieurs indicateurs, pouvant être observés par les intervenantes et intervenants, sont révélateurs d'une responsabilisation réussie. Ces indicateurs témoignent d'un changement dans les dispositions et les attitudes de l'auteur à l'égard de la violence conjugale et de sa propre problématique, alors que d'autres témoignent d'un changement sur le plan de ses comportements.

- Indicateurs sur le plan des dispositions et des attitudes
  - Capacité à identifier les comportements violents adoptés et à s'en reconnaître comme responsable

- Meilleure capacité d'introspection
  - Capacité à identifier les signes précurseurs de sa violence et ses facteurs de risque
  - Démonstration d'une plus grande ouverture à recevoir de l'aide
  - Démonstration d'empathie envers les autres
  - Connaissances sur des comportements non violents, sur des façons de mieux gérer ses émotions et sur des stratégies de résolution de conflits
  - Adoption de la non-violence comme une façon d'être
- Indicateurs sur le plan des comportements
    - Adoption de stratégies préventives adaptées à ses signes précurseurs et à ses facteurs de risque
    - Actualisation du choix de non-violence et adoption des comportements non-violents
    - Expression et appropriation de ses émotions
    - Mise en application de stratégies de résolution de conflits

## QUELQUES DÉFIS LIÉS AU TRAVAIL DE RESPONSABILISATION

Soutenir les auteurs de violence dans leur processus de responsabilisation quant aux gestes qu'ils ont posés comporte de nombreux défis. Au-delà du caractère unique de chaque cas, certains types de situations paraissent plus difficiles à gérer ou présentent des enjeux particuliers. Sans prétendre à l'exhaustivité, les données recueillies auprès des intervenantes et des intervenants qui ont pris part à l'étude ont permis d'en dégager cinq, soit celles où l'auteur :

- **A un lourd dossier criminel ;**
- **Est issu de l'immigration ;**
- **Présente des problèmes de santé mentale, une déficience ou un traumatisme crânien ;**
- **Rapporte être lui aussi victime de violence ;**
- **Pose des risques sérieux à la sécurité de ses proches sans toutefois présenter un minimum de reconnaissance de sa responsabilité.**

Les enjeux soulevés quant à ces situations sont exposés brièvement dans les sections suivantes.

### AUTEURS AYANT UN LOURD DOSSIER CRIMINEL

Le travail de responsabilisation auprès d'auteurs de violence ayant un lourd dossier criminel comporte certains défis. Les intervenantes et intervenants remarquent que ces personnes présentent souvent des mécanismes de défense très ancrés, ont une tolérance élevée à la violence et évoluent dans des environnements qui ne véhiculent pas les valeurs de non-violence transmises par l'organisme :

*« Les vents contraires, l'entourage. Des fois les messages contraires à ce qu'on peut essayer de donner comme ton puis comme direction. Que ce soit l'entourage, le milieu de travail, le milieu criminalisé... »  
- Observation, Organisme 1*

Les auteurs de violence présentant ce profil peuvent se montrer réfractaires à l'autorité, afficher de l'hostilité envers les intervenants et intervenantes, voire tenter de les intimider. Leur motivation à consulter est principalement extrinsèque et ils peuvent se percevoir comme des victimes du système.

Les interventions auprès de ces auteurs demeurent les mêmes que dans les autres situations. Les intervenants et intervenantes accordent une attention particulière à l'établissement d'un lien de confiance et d'un cadre d'intervention. La concertation à l'intérieur de l'organisme (ex. : coordination clinique) et avec l'établissement qui a requis les services peut s'avérer utile. Selon certains intervenantes et intervenants, l'utilisation du groupe avec ce profil d'auteurs peut s'avérer une stratégie efficace puisqu'ils se montrent souvent plus réceptifs aux interventions venant des autres membres du groupe. D'autres estiment toutefois qu'il vaut mieux prioriser des rencontres individuelles.

Étant donné les fortes résistances manifestées par plusieurs auteurs ayant ce profil, les intervenants et intervenantes se fixent des objectifs modestes. Des suivis de longue durée peuvent être nécessaires pour atteindre un niveau de responsabilisation significatif.

## AUTEURS ISSUS DE L'IMMIGRATION

La responsabilisation d'auteurs de violence issus de l'immigration peut aussi poser divers défis aux intervenants et intervenantes. La barrière de la langue peut constituer un obstacle à l'intervention tant pour l'homme qui ne maîtrise pas bien le français que pour les intervenants et intervenantes qui doivent parfois travailler aussi en langue seconde. Plus largement, les différences culturelles et les valeurs peuvent mener à des incompréhensions ou créer des chocs culturels, comme en témoigne un intervenant lors des observations à l'organisme 1 :

*« Je voudrais ajouter aussi aux défis les personnes qui sont issues de l'immigration, parce qu'elles ont des valeurs culturelles qui parfois ne correspondent pas à comment ici, au Québec ou au Canada, on valorise le rapport homme-femme »*

Les différences culturelles peuvent se situer à différents niveaux :

- **La conception des rapports hommes-femmes et des rôles familiaux ;**
- **La perception de ce qui est violent ou pas ;**
- **La compréhension du système social et du rôle des différents intervenantes et intervenants ;**
- **L'établissement d'une relation de confiance avec un intervenant ou une intervenante.**

Concernant ce dernier point, Adèle (entrevue individuelle) rapporte par exemple que :

*« De rencontrer une personne inconnue, puis de parler de son vécu personnel, puis de se dévoiler. Puis aussi, de parler de ses vulnérabilités et d'admettre peut-être des torts. Ce n'était pas quelque chose qui était bien vu culturellement [pour cet auteur de violence]. »*

Ces différences rendent nécessaire d'adapter les interventions. Par exemple, pour établir une alliance de travail et développer un lien de confiance, il peut être nécessaire de s'intéresser à la culture de l'auteur de violence, de faire preuve d'ouverture et de non-jugement, et d'établir des ponts au-delà des différences culturelles.

*« Tu sais, ça devient complexe pour nous de sortir de notre cadre québécois. Fait que de se donner le terrain un peu plus fertile pour ça, puis de se montrer curieux, vraiment. Curieux, aller... passer une bonne partie de la rencontre à aller explorer ça [les différences culturelles]. Même s'il y a un enjeu qui ressort, ne reste pas dans ton cadre de référence. Prends du temps pour aller valider, puis voir comment ça se place pour la personne. » - Marie-Eve, Entrevue individuelle*

Les intervenantes et intervenants ont aussi noté qu'il est pertinent d'explorer avec la personne si elle a amorcé des démarches d'aide, soit dans son pays d'origine ou au fil de sa trajectoire de migration. Le cas échéant, il convient d'en discuter avec la personne et d'en tenir compte éventuellement. Il est aussi possible de consacrer plus de temps au processus d'accueil et d'évaluation.

## **AUTEURS AYANT DES PROBLÈMES DE SANTÉ MENTALE, UNE DÉFICIENCE OU UN TRAUMATISME CRÂNIEN**

Plusieurs intervenants et intervenantes ont relevé que la présence de problèmes de santé mentale, comme des traits antisociaux, paranoïaques, narcissiques, ou associés à un trouble de personnalité limite, ou encore la consommation abusive d'alcool ou de drogues, représente un défi dans le travail de responsabilisation. D'autres ont aussi évoqué des défis lorsqu'un auteur présente une déficience intellectuelle ou un traumatisme crânien. Bien que ces problèmes aient une étiologie et des manifestations différentes, ils ont en commun d'altérer certaines capacités chez les auteurs de violence, notamment sur le plan cognitif. Ainsi, certains auteurs peuvent avoir une capacité limitée :

- **à développer de l'empathie pour les autres ;**
- **à établir des liens de cause à effet entre leur comportement et ses conséquences ;**
- **à s'approprier les éléments discutés en groupe ou ceux apportés par les intervenantes et intervenants ;**
- **à contrôler leurs impulsions ;**
- **à établir une relation de confiance.**

Les intervenantes et intervenants ont des avis partagés quant au travail de responsabilisation qui peut être fait avec des auteurs qui présentent ces caractéristiques. Certains soutiennent que la situation doit être au moins stabilisée, comme l'explique ici Octave (groupe de discussion) :

*« Je ne rentrerai pas dans la responsabilisation si je vois qu'il n'est pas apte à comprendre ce que je lui dis et que je sais qu'il n'est pas dans un état d'esprit pour justement être capable de se questionner ou tout ça »*

D'autres soulignent que, malgré les défis posés par la présence de ces problèmes, des progrès peuvent être observés au fil du temps, bien que ceux-ci puissent se manifester plus tardivement. Dans certains cas, il faut par exemple plus de temps pour établir le lien de confiance nécessaire au progrès. Tous s'entendent par ailleurs pour dire que leur mandat et leur rôle concerne le problème de violence conjugale et non les problèmes concomitants, même s'ils affectent le processus de responsabilisation. Dans le cas où des intervenants et intervenantes d'autres organismes sont impliqués, l'importance du travail en concertation a aussi été soulignée.

## AUTEURS RAPPORTANT ÊTRE VICTIMES DE VIOLENCE

La responsabilisation peut poser des défis dans les situations où les auteurs de violence se disent eux-mêmes victimes ou présentent leur violence comme une réaction à celle d'autrui. Pour les intervenantes et intervenants, le défi consiste ici à cerner s'il y a un fondement à cette prétention ou s'il s'agit plutôt d'une façon de justifier la violence ou de blâmer la victime. Manuel (groupe de discussion) décrit ainsi l'enjeu :

*« en ayant juste l'aspect responsabilisation, on pourrait échapper des interventions qui pourraient nécessiter d'aider la personne à reprendre du pouvoir face à sa vie et à faire valoir le respect de ses droits »*

Dans les situations où l'évaluation suggère que la personne est elle-même victime, les interventions peuvent avoir pour but de l'aider à assurer sa protection sans recourir elle-même à la violence, de l'informer de ses droits et recours, de l'aider à reprendre du pouvoir sur sa vie ou de susciter une réflexion sur son désir de poursuivre ou non la relation. Dans les situations où l'évaluation montre qu'il s'agit plutôt d'un moyen par lequel l'auteur cherche à esquiver sa responsabilité, les stratégies visant la responsabilisation présentées dans le présent guide sont utilisées.

Il est à noter que lorsque l'évaluation suggère que l'auteur est victime de violence ou que sa violence est en réaction à celle d'autrui, les intervenantes et intervenants demeurent fidèles à leur positionnement contre toute forme de violence et à l'idée que ces auteurs n'ont de pouvoir que sur eux-mêmes. Ils les ramènent à leur propre réaction comme l'indique Philippe (groupe de discussion) :

*« Ça se peut qu'il y ait une responsabilité partagée sur les comportements du couple, mais toi tu es responsable à 100 % de ta réaction là-dedans. Ça, c'est super important là-dedans que la personne demeure le principal acteur, donc le principal responsable de sa vie et des conséquences qu'il en récolte » - Philippe, Groupe de discussion*

Les intervenantes et intervenants réitèrent ainsi que la violence reste un choix et que l'auteur demeure responsable de ses comportements et des conséquences qui en découlent, peu importe les réactions et comportements d'autrui. Ils et elles engagent l'auteur à choisir d'autres comportements que la violence pour répondre à la situation et l'accompagnent dans l'actualisation de ce choix.

## GESTION DE RISQUES SÉRIEUX

La reconnaissance minimale des gestes de violence posés et un début de motivation à changer constituent des critères d'accès aux services dans plusieurs organismes. Toutefois, dans des situations où un risque sérieux à la sécurité des victimes est identifié, les intervenantes et les intervenants peuvent admettre des auteurs qui ne répondent pas à ce critère :

*« Quand nous on prend quelqu'un, il faut qu'il y aille une reconnaissance minimale et une motivation à changer. Fait que c'est sûr que [cet homme-là] a passé un peu dans les filets dû à ses idéations homicides » - David, Entrevue individuelle*

En plus de l'adaptation aux critères d'admission, les intervenantes et intervenants s'assurent dans ces cas d'un accès prioritaire et rapide aux services. Les priorités sont alors de veiller à une évaluation continue des risques et de maintenir un lien avec l'auteur tant qu'un risque demeure.

*« En théorie, j'aurais probablement arrêté [les services]. Mais là je les maintiens, parce que je veux continuer d'évaluer le risque du passage à l'acte » - Nathan, Entrevue individuelle*

Dans un tel contexte, des efforts sont faits pour développer un lien de confiance avec l'auteur de violence et susciter chez lui une amorce de responsabilisation. Quand ces efforts sont infructueux, les services offerts s'éloignent alors de la responsabilisation individuelle pour s'inscrire davantage dans une optique de concertation et de gestion systémique des risques avec les autres organismes impliqués dans le champ de la violence conjugale pour protéger les victimes (Pallatino et al., 2019 ; Takano, 2017 ; Vlasi, 2016).

En bref, au-delà de ces cinq cas de figure et d'autres auxquels il serait possible de penser, il importe avant tout que les intervenantes et intervenants tiennent compte des défis en présence et qu'ils ajustent leurs interventions sans jamais renoncer au travail de responsabilisation ou, comme le souligne Jacob (groupe de discussion), en « prenant des chemins différents » pour y arriver.

## CONCLUSION

Au Québec et ailleurs, la responsabilisation des auteurs de violence conjugale est au cœur des efforts mis en place pour lutter contre la violence conjugale. La responsabilisation implique des actions à un niveau systémique, par exemple une réponse judiciaire, ainsi qu'à un niveau individuel, où chaque auteur est tenu responsable de ses comportements violents et de leurs conséquences, ainsi que des moyens à prendre pour les cesser. Si cette responsabilisation individuelle des auteurs de violence fait généralement consensus, les pratiques pour la favoriser restent peu documentées. Le présent guide cherchait ainsi à pallier cette lacune et a été élaboré dans le cadre d'une recherche-action en partenariat avec le réseau à cœur d'homme et les organismes qui en sont membres. Cette approche de recherche présentait l'avantage de s'appuyer sur les savoirs d'expérience des intervenantes et intervenants au sein des organismes, qui ont développé une expertise dans la responsabilisation des auteurs de violence conjugale au fil de leur engagement depuis près de quarante ans dans ce travail. Quatre activités de collecte de données ont été réalisées, soit des groupes de discussion à deux reprises, des entrevues individuelles auprès d'intervenantes et d'intervenants d'expérience et des observations dans trois organismes différents. Les résultats issus de l'analyse de ces données ont ainsi permis d'élaborer ce guide de pratique. De façon spécifique, le guide avait comme objectifs de :

1. Cerner les principales dimensions de la responsabilisation ;
2. Rendre compte d'interventions permettant de les travailler auprès des auteurs de violence conjugale ;
3. Examiner quelques défis liés au travail de responsabilisation dans des situations plus complexes.

Le guide propose ainsi une définition de la responsabilisation individuelle, conçue comme un processus par lequel les auteurs de violence acceptent la responsabilité de leurs actes et s'engagent sur la voie de la non-violence. Ce processus comprend cinq dimensions-clés, soit : la reconnaissance de la violence exercée ; la prise de conscience des conséquences de la violence ; le choix de non-violence ; le développement et le maintien de relations saines et égalitaires ; et le développement et le renforcement de l'autonomie individuelle.

Le guide présente ensuite six stratégies par lesquelles les intervenantes et intervenants peuvent promouvoir la responsabilisation chez les auteurs de violence. Une stratégie consiste à introduire et soutenir le processus de responsabilisation tout au long de la démarche, alors que les autres visent à favoriser les cinq dimensions-clés de la responsabilisation, soit favoriser la reconnaissance de la violence et sa compréhension ; conscientiser aux conséquences de la violence ; cultiver et engager au choix de non-violence ; promouvoir des relations saines et égalitaires ; et développer et renforcer l'autonomie individuelle des auteurs.

Le guide fournit aussi des indicateurs d'une responsabilisation réussie ou accomplie chez un auteur de violence. Ces indicateurs témoignent de changements dans les dispositions et les attitudes de l'auteur par rapport à la violence conjugale et à sa propre problématique de violence, par exemple la reconnaissance des comportements qu'il a adoptés ou le développement d'une intolérance à la violence, ainsi que de changements sur le plan de ses comportements, par exemple l'adoption de comportements non violents et l'utilisation de stratégies de résolution de conflits.

Considérant que ce guide a été réalisé dans un temps et dans un contexte donné, il ne prétend pas avoir recensé de façon exhaustive toutes les interventions existantes pour favoriser la responsabilisation des auteurs de violence conjugale ou encore tous les défis qu'il est possible de rencontrer dans ce travail. Le guide s'est aussi concentré sur la responsabilisation en matière de violence conjugale et n'a pas abordé les situations de violence familiale. En ce sens, il convient que les personnes se référant à ce guide ne perdent pas de vue les spécificités des situations rencontrées dans leurs pratiques et qu'elles en viennent à développer leurs propres interventions. Les intervenantes et intervenants trouveront d'ailleurs à la fin du présent guide un espace pour consigner leurs réflexions, leurs interventions et les défis qu'ils et elles rencontrent dans leur travail de responsabilisation auprès des auteurs de violence conjugale. Il s'agit là d'une façon de poursuivre la construction des savoirs d'expérience sur la responsabilisation, tout aussi essentielle que le travail de recherche en matière de responsabilisation, qui doit aussi être maintenu et approfondi. Ce désir de continuité dans l'avancement des connaissances et dans l'amélioration continue des pratiques traduit le plein engagement des organismes membres d'à cœur d'homme envers la responsabilisation individuelle des auteurs de violence, de même que leur investissement soutenu dans les efforts collectifs et concertés qui sont nécessaires pour protéger les victimes.

## RÉFÉRENCES

- Accroc (2020). *La grille du pouvoir*. <http://www.accroc.qc.ca/wordpress/wp-content/uploads/2020/04/Grille-du-pouvoir.pdf>
- Babcock, J., Armenti, N., Cannon, C., Lauve-Moon, K., Buttell, F., Ferreira, R., Cantos, A., Hamel, J., Kelly, D., Jordan, C., Lehmann, P., Leisring, P. A., Murphy, C., O'Leary, K. D., Bannon, S., Lee Salis, K., & Solano, I. (2016). Domestic Violence Perpetrator Programs: A Proposal for Evidence-Based Standards in the United States. *Partner Abuse*, 7(4), 355-460. <https://doi.org/http://dx.doi.org/10.1891/1946-6560.7.4.355>
- Bates, E. A., Graham-Kevan, N., & Bolam, L. T. (2017). A Review of Domestic Violence Perpetrator Programs in the United Kingdom. *Partner Abuse*, 8(1), 3-46. <https://doi.org/http://dx.doi.org/10.1891/1946-6560.8.1.3>
- Bergheim, B. (2019). Accessing tacit knowledge: A street-level method. *Journal of Social Work Practice*. <https://doi.org/10.1080/02650533.2019.1700491>
- Black, B. M., Weisz, A. N., Mengo, C. W., & Lucero, J. L. (2015). Accountability and Risk Assessment: Members' and Leaders' Perspectives about Psychoeducational Batterers' Group. *Social Work with Groups*, 38(2), 136-151. <https://doi.org/10.1080/01609513.2014.923363>
- Bohall, G., Bautista, M.-J., & Musson, S. (2016). Intimate partner violence and the Duluth Model: An examination of the model and recommendations for future research and practice. *Journal of Family Violence*, 31(8), 1029-1033. <https://doi.org/10.1007/s10896-016-9888-x>.
- Butterfield, L. D., Borgen, W. A., Maglio, A.-S. T., & Amundson, N. E. (2005). Using the Enhanced Critical Incident Technique in Counselling Psychology Research. *Canadian Journal of Counselling and Psychotherapy*, 43(4), 265-282.
- Brodeur, N., & Roy, V. (2020, March, 5th 2020). *Practitioners working with perpetrators in Quebec: Constructing views on IPV*. 6th Canadian Domestic Violence Conference, Halifax, Nova Scotia.
- Cannon, C., Hamel, J., Buttell, F., & Ferreira, R. (2016). A survey of domestic violence perpetrator programs in the United States and Canada: Findings and implications for policy and intervention. *Partner Abuse*, 7(3), 226-276. <https://doi.org/10.1891/1946-6560.7.3.226>
- Chung, D., Upton-Davis, K., Cordier, R., Campbell, E., Wong, T., Salter, M., Austen, S., O'Leary, P., Breckenridge, J., Vlasis, R., Green, D., Pracilio, A., Young, A., A., G., Watts, L., Wilkes-Gillan, S., Speyer, R., Mahoney, N., Anderson, S., & Bissett, T. (2020). *Improved accountability: The role of perpetrator intervention systems*. Australia's National Research Organisation for Women's Safety Limited.
- Corte, E. & Desrosiers, J. (2020). *Rebâtir la confiance*. Rapport du Comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale. Gouvernement du Québec.
- Dallaire, L.-F., & Brodeur, N. (2016). Points de vue de professionnels intervenant auprès des conjoints ayant des comportements violents au sujet de la concomitance de violence conjugale et de troubles mentaux. *Revue canadienne de service social*, 33(1), 5-25. <https://doi.org/10.7202/1037087ar>
- Dankwort, J. (1988). Programmes pour les hommes batteurs : une question de responsabilité. *Intervention*, 79, 73-83.
- Gouvernement du Québec. (1995). *Politique d'intervention en matière de violence conjugale. Prévenir. Dépister. Contrer la violence conjugale*. Gouvernement du Québec.
- Gouvernement du Québec. (2018). *Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023*. Gouvernement du Québec.
- Greenhalgh, J., Flynn, R., Long, A. F., & Tyson, S. (2008). Tacit and encoded knowledge in the use of standardised outcome measures in multidisciplinary team decision making: A case study of in-patient neurorehabilitation. *Social Science & Medicine*, 67(1), 183-194. <https://doi.org/10.1016/j.socscimed.2008.03.006>
- Holtrop, K., Scott, J. C., Parra-Cardona, J. R., McNeil Smith, S., Schmitt, E., & Larance, L. Y. (2017). Exploring factors that contribute to positive change in a diverse, group-based male batterer intervention program. *Journal of Interpersonal Violence*, 32(8), 1267-1290. <https://doi.org/10.1177/0886260515588535>
- Hsu, K.-S. (2006). *Information critical for social work practitioners in the decision making process: an empirical study of implicit knowledge using naturalistic decision making perspective* (Publication Number 3226374) [doctoral thesis, Ohio State University]. ProQuest Dissertations & Theses Global.
- Larissa, B., & Raghavan, C. (2018). Patterns in Coercive Controlling Behaviors Among Men Mandated for Batterer Treatment: Denial, Minimization, and Consistency of Tactics Across Relationships. *Partner Abuse*, 9(3), 270-290. <https://doi.org/10.1891/1946-6560.9.3.270>
- Lawrence, J. A. (2014). Managing Dissonance: Implications for Therapeutic Practice With Partner Violence. *Partner Abuse*, 5(2), 119-151. <https://doi.org/10.1891/1946-6560.5.2.119>
- McGinn, T., McColgan, M., & Taylor, B. (2017). Male IPV Perpetrator's Perspectives on Intervention and Change: A Systematic Synthesis of Qualitative Studies. *Trauma, Violence & Abuse*, 1524838017742167. <https://doi.org/10.1177/1524838017742167>

- Morrison, P. K., Burke, J., Cluss, P. A., Hawker, L., Miller, E., George, D., Bicehouse, T., Fleming, R., Wright, K., & Chang, J. C. (2018). The influence of batterer intervention programs on male perpetrators of intimate partner violence: Reports of change in beliefs and behaviors. *Journal of Offender Rehabilitation, 57*(5), 311-329. <https://doi.org/10.1080/10509674.2018.1487900>
- Morrison, P. K., Cluss, P. A., Miller, E. P., Fleming, R., Hawker, L., Bicehouse, T., George, D., Wright, K., & Chang, J. C. (2017). Elements needed for quality batterer intervention programs: Perspectives of professionals who deal with intimate partner violence. *Journal of Family Violence, 32*(5), 481-491. <https://doi.org/10.1007/s10896-016-9835-x>
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (1992). *Intervention auprès des conjoints violents. Orientations*. Gouvernement du Québec.
- Organisation des Nations Unies (ONU) (1993). Déclaration de l'Organisation des Nations unies sur l'élimination de la violence faite aux femmes. Repéré à <https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanismes/instruments/declaration-elimination-violence-against-women>
- Organisation mondiale de la Santé (2021). *Violence à l'encontre des femmes*. Repéré à : <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/violence-against-women>
- Orme, J., Dominelli, L., & Mullender, A. (2000). Working with violent men from a feminist social work perspective. *International Social Work, 43*(1), 89-105. <https://doi.org/10.1177/a010523>
- Paillé, P., & Mucchielli, A. (2008). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (2 ed.). Armand Colin.
- Pallatino, C. L., Morrison, P. K., Miller, E., Burke, J., Cluss, P. A., Fleming, R., Hawker, L., George, D., Bicehouse, T., & Chang, J. C. (2019). The Role of Accountability in Batterers Intervention Programs and Community Response to Intimate Partner Violence. *Journal of Family Violence, 34*(7), 631-643. <https://doi.org/10.1007/s10896-019-00050-6>
- Racine, G. (2000). La construction de savoirs d'expérience chez des intervenantes d'organismes communautaires pour femmes sans-abri : un processus participatif, collectif et non planifié. *Nouvelles pratiques sociales, 13*(1), 69-84. <https://doi.org/10.7202/000006ar>
- Rondeau, G., Lindsay, J., Brochu, S., & Brodeur, N. (2006). *Application du modèle transthéorique du changement à une population de conjoints violents québécois*. Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes.
- Roy, V., Brodeur, N., Labarre, M., Bousquet, M.-A., & Sanhueza Morales, T. A. (2019). How Do Practitioners and Program Managers Working with Male Perpetrators View IPV? A Quebec Study. *Journal of Family Violence, 34*(1), 1-14. <https://doi.org/10.1007/s10896-019-00104-9>
- Schrock, D. P., & Padavic, I. (2007). Negotiating hegemonic masculinity in a batterer intervention program. *Gender & Society, 21*, 625-649. <https://doi.org/10.1177/0891243207304975>
- Smith-Merry, J. (2012). Experiential knowledge in action: Consulting practitioners for policy change. *Policy and Society 31*(2), 131-143. <https://doi.org/10.1016/j.polsoc.2012.04.002>
- Takano, Y. (2017). Co-construction meaning: Women and men define taking responsibility and making amends. In T. Augusta-Scott, K. Scott, & L. M. Tutty (Eds.), *Innovations in interventions to address intimate partner violence: research and practice* (pp. 93-107). Routledge.
- Viergever, R. F. (2019). The Critical Incident Technique: Method or Methodology? *Qualitative Health Research, 29*(7), 1065-1079. <https://doi.org/10.1177/1049732318813112>
- Vlais, R. (2016). Recasting Perpetrator Accountability. *Parity, 94*, 32-33.
- Walker, K., Bowen, E., Brown, S., & Sleath, E. (2018). The Process of Primary Desistance From Intimate Partner Violence. *Violence Against Women, 24*(7), 843-875. <https://doi.org/10.1177/1077801217722238>
- Whiting, J. B., Oka, M., & Fife, S. T. (2012). Appraisal Distortions and Intimate Partner Violence: Gender, Power, and Interaction. *Journal of Marital and Family Therapy, 38*(1), 133-149. <https://doi.org/10.1111/j.1752-0606.2011.00285.x>
- Zeira, A., & Rosen, A. (2000). Unraveling "Tacit Knowledge": What Social Workers Do and Why They Do It. *Social Service Review, 74*(1), 103-123. <https://doi.org/10.1086/514459>

## ANNEXE 1

### Profil des participantes et participants à la recherche

Tableau 3. Profil des participantes et participants

	Nombre d'organismes participants	Total de participants	Sexe	Âge moyen (Min - max)	Nombre moyen d'années d'expérience (Min - max)
<b>Groupes de discussion</b>	14	27	21 H 6 F	46,3 ans (29 à 64)	11,3 (1 à 25)
<b>Entrevues individuelles</b>	9	10	7 H 3 F	42,8 (34 à 58)	10,6 (4 à 24)
<b>Observations directes</b>	3	23	11 H 12 F	Non disponible	Non disponible







